



République du Bénin

\*\*\*\*@\*\*\*\*

UNIVERSITE D'ABOMEY- CALAVI  
(UAC)

\*\*\*\*@\*\*\*\*



FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

(FLASH)

\*\*\*\*\*@\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE

\*\*\*\*\*@\*\*\*\*\*

MEMOIRE DE LICENCE

\*\*\*\*\*@\*\*\*\*\*

OPTION : Histoire

# Le Rôle des Interprètes du Sud-Bénin dans les Relations Blancs-Noirs (XVIII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècle)

Réalisé par :

**Adelpha Stéphane C. DAAVOU**

Sous la direction de :

**Agossou Arthur VIDO**

**Assistant DHA/FLASH/UAC**

**Année académique : 2015-2016**

## **DEDICACE**

A

Notre très chère mère Alice HOUDOHOUE, nous t'aimons.

A

Notre oncle Bertin HOUDOHOUE GUEZO, pour ses sacrifices, patiences et surtout son soutien financier.

## Remerciements

La réalisation de la présente étude a bénéficié du concours de certaines personnes à qui nous tenons à témoigner notre profonde gratitude.

Nous remercions très sincèrement :

Dr Agossou Arthur VIDO qui malgré ses multiples occupations a accepté de suivre notre travail dans la sincérité et l'humilité ;

Le Président et les membres du jury qui ont accepté de juger notre travail ;

Tous les enseignants du département d'Histoire et d'Archéologie de l'Université d'Abomey-Calavi ;

Innocentia DEFFON, découvrez à travers ce travail la récompense de vos contributions ;

Mathias AKPLOME, pour l'encouragement et le soutien financier ;

Véronique AKOUEDENOUDJE, pour le soutien moral et financier ;

Armelle DEFFON, pour ses conseils ;

Colette HOUDOHOUÉ, pour le soutien moral ;

Sévérin AKOUEDENOUDJE, pour l'encouragement et le soutien financier ;

Janvier AMADJI, pour le soutien financier ;

Eric AVIMADJENON, Aubin HOUSSIONON, Olivier ANONKO, Andréa KOUDAKPO, Joseph GANHOUÏ, Philbert HOUNWANOU, Hypolite TOGO, Léonidas ZOHOU, trouvez ici la récompense de vos contributions ;

## Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>Présentation de la zone d'étude</b>	<b>4</b>
<b>Partie 1 : Origines et participation des interprètes dans la conquête du Sud-Bénin</b>	<b>5</b>
<b>Chapitre 1 : Appartenances sociales des interprètes</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre 2 : La conquête du Sud-Bénin par les Européens</b>	<b>14</b>
<b>Partie 2 : Mode d'apprentissage des langues</b>	<b>21</b>
<b>Chapitre 3 : Les langues européennes utilisées</b>	<b>22</b>
<b>Chapitre 4 : Langues des indigènes</b>	<b>25</b>
<b>Partie 3 : Les conséquences liées à la fonction d'interprète</b>	<b>30</b>
<b>Chapitre 5 : Avantages</b>	<b>31</b>
<b>Chapitre 6 : Sanctions</b>	<b>34</b>
<b>Conclusion</b>	<b>37</b>
<b>Sources et éléments de bibliographie</b>	<b>39</b>
<b>Table des matières</b>	<b>43</b>

## Introduction

Les missionnaires, les voyageurs, les explorateurs, les historiens, les sociologues pour ne citer que ceux-là ont tenté de retracer un tant soit peu le passé de la Côte des Esclaves. Les travaux de recherche effectués le long des côtes, notamment sur le golfe du Bénin, nous révèlent l'histoire des entités politiques situées dans l'actuelle République du Bénin méridional<sup>1</sup> (Allada, Danxomè, Hogbonu, Sahè, Jakin, etc.). Leur implication dans le commerce négrier, leur puissance, leur développement sociopolitique ainsi que commercial sont donc abordés par les différents auteurs ayant effectué un voyage ou une recherche sur cette partie qui représente aujourd'hui la partie méridionale de la République du Bénin. Mais, les intermédiaires dans les relations entre Blancs et marchands ou négociants locaux nous sont presque inconnus. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui nous motive à travailler sur le rôle des interprètes. A cette raison s'ajoute la différence entre les langues africaines et européennes qui n'a pas empêché les relations entre Blancs et Noirs dans le Sud-Bénin.

Le Bénin méridional qui représente notre zone d'étude était déjà en contact avec les Européens depuis le XV<sup>e</sup> siècle. Mais il a fallu attendre le XVII<sup>e</sup> siècle pour voir l'intensification de la présence européenne, en raison de l'essor de la traite des esclaves. C'est à partir de ce moment que les voyageurs européens vont davantage s'intéresser à la zone d'étude et on assistera à une demande internationale en main-d'œuvre servile. C'est dans ces circonstances que les dirigeants des différentes entités politiques du Sud-Bénin vont s'impliquer davantage dans l'économie du commerce négrier en coopération avec les Européens de la côte, dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est à cette époque que les organisations sociopolitiques traditionnelles de la région connaissent l'évolution de leur royaume surtout au plan économique. C'est également au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'il y eut dans le Sud-Bénin des guerres d'expansion entre les Etats de la côte et le royaume du Danxomè qui, étend ses frontières jusqu'à la côte atlantique en conquérant les royaumes d'Allada et de Sahè. Nous avons choisi arrêter la présente étude au XIX<sup>e</sup> siècle qui symbolise non seulement l'époque de déclin des organisations sociopolitiques traditionnelles et économiques mais aussi la conquête et la domination coloniale qui relèguent la royauté au second plan. Compte tenu des informations disponibles, la présente étude portera essentiellement sur les royaumes d'Allada, de Sahè et du Danxomè. C'est donc dire que la zone méridionale du Bénin ne se limite pas à la lisière de

---

<sup>1</sup> Bénin méridional désigne la même aire géographique que le Sud-Bénin.

ces royaumes énumérés ci-dessus. Parlant de la zone d'étude, il est utile de rappeler que le Sud-Bénin, le Bénin méridional sont des expressions qui désignent à peu près la même aire géographique qui est circonscrite dans un domaine bénéficiant de certaines conditions climatiques et écologiques. La région se situe approximativement entre 6° 20 et 7° 30 de latitude Nord et 1° 35 et 2° 45 de longitude Est. Cette portion de l'ancienne Côte des Esclaves fait partie des pays côtiers méridionaux de l'Afrique Occidentale en bordure du Golfe du Bénin ; elle constitue un morceau du grand bassin sédimentaire qui s'étale du delta du Niger jusqu'au Togo<sup>2</sup>. Ce travail qui n'est pas le premier dans l'histoire du golfe du Bénin vient s'ajouter aux autres déjà réalisés par des missionnaires, des voyageurs, des historiens qui pour la plupart ne se sont intéressés qu'aux relations de ces interprètes lors des transactions. Il faut aussi dire que ces différents auteurs n'ont abordé le sujet que lorsqu'ils se trouvent d'une manière ou d'une autre obligés d'écrire quelques lignes sur ces intermédiaire-interprètes. A travers les œuvres de ces auteurs nous avons su que les interprètes étaient de véritables polyglottes. Tout en exploitant l'œuvre de ces auteurs, nous avons choisi de montrer le rôle que jouaient ces interprètes dans les relations Blancs-Noirs du XVIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle dans le Bénin méridional. Aussi, ce travail essaie-t-il de mettre un accent sur les avantages et sanctions liés à la fonction sans oublier les langues utilisées.

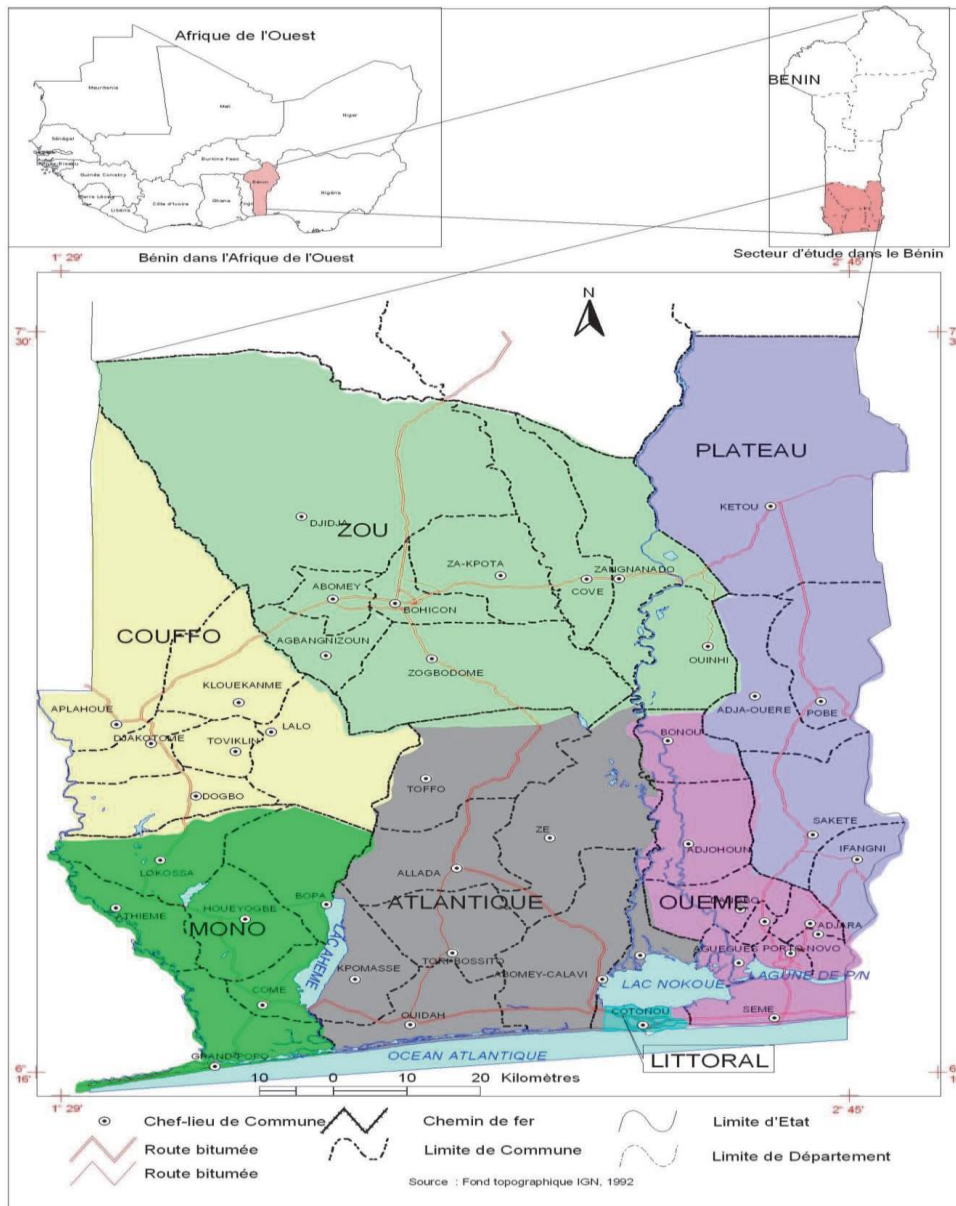
Pour réaliser ce travail qui s'inscrit dans le cadre de la lecture européenne, nous avons exploité la documentation écrite. En effet, nous avons exploité des récits des voyageurs, des ouvrages généraux, des mémoires et thèses publiés du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Parmi tant d'autres, nous pouvons citer le journal du Sieur d'Elbée, qui porte la première mention d'interprète dans le Sud-Bénin, *La description de l'Afrique de Olfert Dapper, Le Dahomey : Histoire, Géographie, mœurs, coutumes, industrie, expéditions françaises (1891-1894)* de Edouard Foà. Pour la collecte des informations nous avons effectué des recherches documentaires dans les centres de documentation à savoir la bibliothèque centrale de l'Université d'Abomey-Calavi, la bibliothèque nationale du Bénin (Porto-Novo) et le centre de documentation numérique de l'Université d'Abomey-Calavi, où nous avons collecté des documents utiles pour notre travail.

Grâce aux informations collectées dans les différents centres de recherche nous avons adopté un plan comportant trois parties. Dans la première partie, il sera question des origines

---

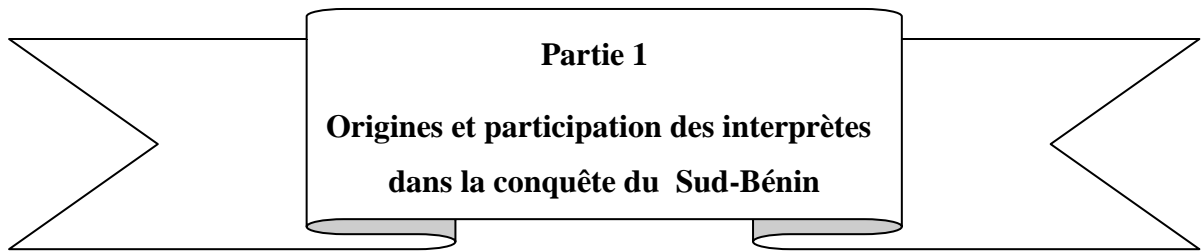
<sup>2</sup> A. Vido et M. Vido, *Histoire des femmes du Sud-Bénin du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Denis, Edilivre, 2015, p.9.

et de la participation des interprètes dans la conquête du Sud-Bénin. Dans la deuxième partie nous parlerons des langues européennes et africaines parlées dans le Sud-Bénin. Nous aborderons enfin dans la troisième partie les conséquences liées à la fonction d'interprète.



**Carte n°1** : présentation de la zone d'étude.

**Source** : Vido (A.) et Vido (M.), *Ibid*, p.15.



**Partie 1**  
**Origines et participation des interprètes**  
**dans la conquête du Sud-Bénin**

## Chapitre 1 : Appartenances sociales des interprètes

Avec l'essor pris par la traite des esclaves, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, les contacts entre les Européens et les Africains se multiplient. Lors de ces contacts, la langue des échanges est soit une des langues de la côte ou soit une des langues locales. Ainsi, pour lever les barrières linguistiques, les deux parties font recours au service d'intermédiaires. Il sera question pour nous de faire connaître l'identité de ces intermédiaires.

### 1- Indigènes et Européens

Dans le Sud-Bénin le corps d'interprète est composé des Européens, des Noirs<sup>3</sup> des mulâtres et des indigènes. Ces interprètes bien qu'étant presque tous Brésiliens de nom ne se réclament pas tous de la même origine. Les indigènes étaient pour la plupart issus de parents autochtones, d'une famille de chefs. Certains comme Victor Mensah, Pierre Fanou<sup>4</sup>, candido Rodriguez, Feliciano da Souza, Georgio da Souza, bien que dévoués aux autorités locales, se font aussi admettre chez les Européens puisqu'ils connaissent mieux l'intérieur du pays. Dans le Sud-Bénin les rapports entre Blancs et autorités indigènes (roi ou chef) se faisaient par le truchement d'interprète qui à son tour rendra compte au *Méhou* qui transmettra le message au souverain. *Méhou*, ministre dans le gouvernement royal du Danxomè, porte-parole<sup>5</sup> est celui à qui sont rapportés les propos des Blancs lors des audiences avec les rois du Danxomè. Mais il faut noter que dans le Sud-Bénin excepté le roi Toffa<sup>6</sup> (roi de Hogbonu) qui recevait chez lui dans l'intimité les Européens, il n'est pas accepté des rois ou chefs d'avoir un contact direct avec les Européens. Dans la retransmission du préposé autorisé à s'approcher du roi ou du chef, il y a sans doute des déformations des propos qui se constatent puisque rien de désagréable ne devrait parvenir aux oreilles royales. Aussi, les Européens ne se prêtent-ils pas à la façon dont a lieu la palabre indigène ou ne savent pas ce qu'il faut dire à un agorigan<sup>7</sup> ou au roi pour ne pas attiser sa colère. Ainsi, le *Méhou* ou l'intermédiaire transmet la parole au roi ou au chef aussi adoucie et transformé qu'il le veut. De ce fait nous pouvons dire qu'entre autorités

---

<sup>3</sup> Noirs : Afro-Brésiliens.

<sup>4</sup> Cf. photo n°1.

<sup>5</sup> J. Pliya, *Dahomey-Afrique occidentale-civilisation du monde*, Porto-Novo, Imp. Nationale du Dahomey, 1967, p.277.

<sup>6</sup> E. Foà, *Le Dahomey : Histoire, géographie, mœurs, coutumes, industrie, expéditions françaises (1891-1894)*, Paris, A. Hennuyer, 1895, p.280.

<sup>7</sup> Agori : palais de justice, gan : chef.

locales et Européens il n'y avait pas une explication complète. Ces propos sont soutenus par E. Foà qui écrit :

Nous avons entendu un chef de comptoir exaspéré par les persécutions de la Gore faire signifier aux agorigans à leur troisième visite dans la même journée d'avoir à le laisser tranquille, et de sortir immédiatement de la factorerie s'ils ne voulaient pas qu'il les forçât lui-même à coups de pieds. A notre grande stupéfaction, nous entendîmes l'interprète traduire la phrase en demandant aux agorigans des nouvelles de leur santé en leur transmettant les salutations du blanc et en ajoutant qu'il n'oubliait pas le cadeau qu'il leur avait promis, ce qui jurait considérablement avec l'attitude irritée de l'Européen. Les autorités prirent un visage souriant et narquois pour augmenter son exaspération qu'elles comprenaient à merveille quoiqu'il ne leur ait été rien dit à ce sujet et leur visite dura, cette fois bien plus longtemps que d'habitude<sup>8</sup>.

Bien que les interprètes aient souvent cette habitude de changer totalement le sens des phrases, ils étaient pourtant indispensables lors des rapports entre Blancs et Noirs. Les Européens présents sur la côte avaient reconnu qu'ils ne pouvaient pas se passer des interprètes indigènes et cela se vérifie à travers ces phrases du père Borghero qui disait :

Ce sont eux qui sous la direction d'un missionnaire entretiennent en bon état l'église, servent aux fonctions du culte, animent de leurs voix les cantiques de l'église. Ils nous aident dans l'instruction religieuse et nous servent d'interprètes dans les trois langues indigènes parlées par les chrétiens à Ouidah, outre le Portugais<sup>9</sup>.

Il faut aussi souligner que c'est à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'on assiste à l'intensification des activités d'interprétation surtout avec l'apparition des guides interprètes. Ces derniers étaient des Noirs autochtones (indigènes), qui aidaient les Européens à découvrir le continent africain. Ils servaient également de médiateur entre les populations locales et les Européens. Mais ce métier fut précaire et la durée des contrats de service correspondait à celle de la mission pour laquelle on a été engagée. Ce n'est qu'avec l'avènement des guerres d'occupation que la fonction devient officielle. Il est important de notifier que dans un premier temps des autochtones originaires des régions côtières avaient servi d'interprètes indépendants près des autorités. Ces derniers n'étaient rien d'autre que des indigènes dont la scolarisation et les contacts avec les Européens ont déjà produit une élite indigène. Ainsi, du guide interprète en passant par l'interprète indépendant, furent créés en 1892 au Danxomè des cadres locaux d'interprètes indigènes.

En dehors du *Méhou* mentionné plus haut qui, intervenait dans les relations Blancs-Noirs, il y a également d'autres hauts dignitaires qui sont aussi au service du roi en tant

---

<sup>8</sup> E. Foà, Ibid, p. 279.

<sup>9</sup> F. Borghero, « Mission du Dahomey : Relation sur l'établissement des missions dans le vicariat apostolique du Dahomey », *Annales de la propagation de la foi*, Tome 36, 1864, p. 271.

qu'intermédiaire entre autorités indigènes et Européens. Au nombre de ces hauts dignitaires nous avons les chefs des provinces côtiers (cabécères), qui supervisaient l'ensemble des échanges entre le royaume et l'extérieur. Ils participent également au pouvoir politique ainsi qu'au pouvoir économique et financier. Certains comme de Souza, Adjovi, Houénou furent créanciers de la monarchie. Il y a aussi le yovogan (chef des Blancs) qui représente le roi à Ouidah et arbitre les conflits entre Noirs et Blancs. Il contrôle aussi le commerce et rend compte au *Méhou*. Son autorité s'étend sur les villes de la côte. Ainsi, on pouvait compter jusqu'à trois yovogans en 1890 à raison de un par région<sup>10</sup>. En plus de ces intermédiaires il y avait aussi ceux qu'on appelait les signataires ou mandataires. Ces derniers, en présence de la récade du roi apposaient au nom du roi une croix au bas des documents, qui recevaient ainsi l'accord du souverain.

Dans le Sud-Bénin, des espions étaient utilisés comme intermédiaires. Le service d'espionnage et de contre-espionnage fut créé par Agaja et plus tard utilisé par les rois Glèlè et Béhanzin. Les Agbadjigbéto<sup>11</sup> au service du roi, servaient surtout d'espions-éclaireurs et formaient en temps de paix la police secrète des marchés. Ils recueillaient les rapports d'autres espions comme les Amoin-amoin (l'as-tu vu ?) et les transmettaient au palais. Ils participaient également aux expéditions. Au Danxomè, la ville est entourée d'espions, les faits et gestes de chacun des habitants sont connus et il ne se passe rien dont les autorités ne soient prévenues dans un temps court. A ce sujet E. Foà écrit :

Glèlè aurait eu, dit-on, autour de lui des gens qui parlaient et écrivaient toutes les langues européennes. Confondus dans la foule autour du souverain quand il donnait des audiences, ils comprenaient les réflexions que pouvaient faire les blancs ; ou bien, mis obligeamment à leur service momentané comme domestiques, ils espionnaient sans qu'ils s'en doutassent les hôtes du roi de dahomey<sup>12</sup>.

De fait, les habitants réfléchissent pendant longtemps avant d'accomplir les actes les plus ordinaires de la vie. Les indigènes étaient les tous premiers intermédiaires dans les relations entre Blancs-Noirs, en raison de leur connaissance linguistique et géographique. Mais ils n'étaient pas pourtant les seuls interprètes. Les Européens ont eu aussi à servir dans le Sud-Bénin en tant qu'interprètes.

---

<sup>10</sup>Ouidah, Godomey, Cotonou.

<sup>11</sup> L. Garcia, *Le royaume du Dahomey face à la pénétration coloniale (1875-1894)*, Paris, Karthala, 1988, pp. 140-141.

<sup>12</sup> E. Foà, *Ibid*, p. 270.

Le Français Alexandre Dorgère<sup>13</sup> né à Nantes fut l'interprète-écrivain du roi Béhanzin. Après ses études secondaires aux collèges catholiques du Loquidy à Nantes, puis d'Ancenis et au grand séminaire de Nantes, Alexandre Dorgère entre aux Missions Africaines de Lyon en 1879, où il termine ses études. Il fut ordonné prêtre en juillet 1880. Il débarque un an plus tard en Afrique pour servir comme missionnaire à Tokpo, Badagry à Porto-Novo, à Agoué, à Ouidah, à Athiéme à Tokpli et à Athakpamê. Il est important de rappeler ici qu'à cette date les frontières des territoires coloniaux officiels ne sont pas encore fixés. Mais il fut pris en otage par le roi Béhanzin. En effet, les autorités du Danxomè s'étaient opposées à l'idée des Français de posséder Cotonou et de s'y implanter. C'est suite à cette protestation que le gouverneur Bayol fait arrêter les représentants du roi à Ouidah et Cotonou, puis les livre au roi Toffa de Porto-Novo. En réponse le roi Béhanzin fait arrêter des Européens de Ouidah parmi lesquels on compte le père Dorgère qui, va se retrouver trois fois chez le roi Béhanzin à Abomey, d'abord comme otage puis ambassadeur de France et enfin comme ami<sup>14</sup>. Les otages prennent la route d'Abomey. D'Abomey ils se rendent à Zagnanado où ils rencontrent le roi. Celui-ci dicte une longue lettre au père Dorgère qui devient ainsi interprète-écrivain du roi. Le roi Béhanzin impressionné par le courage du père Dorgère, par sa connaissance du pays<sup>15</sup> et de la langue fait de lui son ami. Parlant de courage il faut souligner que malgré le fait qu'il soit détenu et qu'il soit sous menace de mort, le père Dorgère a fait preuve de courage en refusant de faire porter sur la missive la suscription « fait à Ouidah ». Cette preuve de courage du père parvient aux autorités européennes qui, n'ont pas hésité à lui confier après sa détention le rôle de négociateur de France. Ainsi donc, le père Dorgère retrouve pour une deuxième fois le roi Béhanzin en tant qu'ambassadeur de France. A cette occasion l'amitié qui lie les deux hommes se laissent voir. Ce que confirment les propos de P. Saulnier : « Le roi accueille l'ambassade et le père Dorgère en ami. Il est très heureux que ce soit lui qui ait été choisi pour la conduire. Le roi le rencontre plusieurs fois, dont quatre « en petite tenue » signe d'intimité et d'amitié envers le père, puis il lui dicte une lettre où il fait part de ses intentions »<sup>16</sup>.

---

<sup>13</sup>P. Saulnier, « Un missionnaire nantais et la colonisation du Dahomey Annie Voisin rend justice au père Alexandre Dorgère (1855-1900) », *Histoire et missions chrétiennes*, vol. 2, n°2, 2007, pp. 63-64.

<sup>14</sup> P. Saulnier, *Ibid*, pp.64-65.

<sup>15</sup> Cf. photo n°2.

<sup>16</sup>P. Saulnier, *Ibid*, p.66.

Après ce deuxième voyage le père Dorgère eut à nouveau l'occasion de se rendre à Abomey, mais sur invitation du roi<sup>17</sup>. Nous pouvons donc dire qu'outre le rôle d'interprète-écrivain qu'a joué le père Dorgère pour le roi, il était aussi un ami de celui-ci.

De même, lors d'une audience avec le roi d'Abomey en 1852, un commerçant portugais employé comme interprète, traduit une lettre officielle anglaise en portugais qui fut traduit dans un second temps en Fongbé.

Ainsi, s'agissant des activités d'interprétation, les indigènes ont eu à occuper une place importante mais pas dominante puisqu'il y a eu le retour des Africains du continent américain, qui donne un nouveau visage aux actes d'interprétation. Ainsi, avec le temps, ces Noirs qui ont réussi à regagner l'Afrique notamment le Danxomè furent les privilégiés du métier d'interprète.

## **2- Mulâtres et Afro-Brésiliens**

Au Danxomè, le retour des Africains du continent américain fut considérable. Ce groupe connu sous le nom d'Afro-Brésilien ou Agouda jouera un rôle social au sein de leur milieu d'accueil. Les mulâtres comme Xavier Béraud, Achille Griffon Féraud, Achille Béraud, Isidore Brun, Madiki Lemon étaient issus de l'union entre deux personnes de races noire et blanche.

Xavier et Achille Béraud, nés d'une indigène de Porto-Novo et un Français, Médard Béraud. Xavier Médard Béraud l'aîné vit le jour au fort français le 10 juin 1864<sup>18</sup>. En effet, son père Médard Béraud était un agent consulaire à Ouidah (1862-1864). Il fait ses études dans les écoles des missions catholiques de Ouidah et de Porto-Novo puis dans la colonie de Lagos. Muni d'un certificat d'instituteur en langue anglaise, Xavier Béraud revint à Porto-Novo où il entra dans l'administration coloniale en 1888. Avec l'aide du Dr Tautin, il passa dans le corps des interprètes en 1889. Il faut souligner que c'était l'époque de l'administration du Dr Tautin, qui distinguait les « bons des mauvais interprètes », limogeant ceux dont le dévouement et la fidélité lui paraissaient suspect<sup>19</sup>.

Achille Médard Béraud né vraisemblablement le 24 janvier 1870 suivit les mêmes études que son frère Xavier. D'abord interprète, Achille sera le sergent de la garde civile et plus tard commissaire de police. Xavier et Achille, soutenus par les lieutenant-gouverneurs

---

<sup>17</sup>P. Saulnier, *Ibid*, p.67.

<sup>18</sup>L. Garcia, *Ibid*, p. 52.

<sup>19</sup> L. Garcia, *Ibid*,p. 50.

successifs de la colonie ont participé à toutes les missions et expéditions diverses qui aboutirent à la chute du Danxomè et à la formation de la nouvelle colonie. Les Béraud étaient considérés comme des sujets français. En effet, Xavier le plus remuant et porte-parole de la famille ne recula devant aucun artifice pour obtenir la citoyenneté française, qui lui fut conférée par décret le 4 avril 1914<sup>20</sup>. Les Béraud, titulaires de nombreuses décorations, dont la légion d'honneur, à titre indigène en 1908 à titre français avec ruban rouge en 1920 furent admis à la retraite le 1<sup>er</sup> février 1925. Achille, excellent sujet dans la vraie acception du mot disait de lui l'administrateur principal Patterson, directeur des Affaires politiques en 1894, mourut en mars 1933, alors que Xavier, le grand-frère ne décéda que quatre ans plus tard, en août 1937. Les Béraud n'étaient pas les seuls interprètes dans l'administration coloniale, mais leurs actions surpassaient celles des autres, notamment Achille Griffon Féraud et Ignacio do chagas surtout dans la conquête du Danxomè.

Achille Griffon Féraud, à la fois instituteur et interprète vit le jour à Ouidah, où son père était gérant de la maison Daumas, Lartigue et Béraud. D'après les analyses de l'historien béninois Luc Garcia, jusqu'en 1884, seuls les agents de commerce assuraient en outre la présence purement nominale de leur pays, de 1851 à 1882, c'étaient des représentants des maisons Régis et Fabre, investis du titre d'agents vice-consuls, tels que les Daumas, Médard Béraud<sup>21</sup>. Nous pouvons donc dire qu'Achille Griffon Féraud est aussi un mulâtre Français. Après des études primaires à l'école des missions catholiques, Achille griffon rejoignit le cadre des préposés des douanes et plus tard celui des interprètes en Janvier 1893. Il servit l'administrateur d'Albéca à Ouidah en tant qu'interprète et le général Dodds en tant que secrétaire-interprète<sup>22</sup>. Il était également interprète des affaires politiques et indigènes.

Ignacio do Chagas né à Ouidah le 31 juillet 1857 fut longtemps commerçant dans sa ville natale. Il n'intégra le corps des interprètes qu'en 1892. D'origine Afro-Brésilienne, Ignacio participa activement aux différentes opérations de la colonne expéditionnaire de 1892-1893. Il servit également dans différentes missions de délimitation et d'études du chemin de fer. De par son dévouement et son zèle il fut décoré de la médaille d'honneur en or de première classe. Il était aussi au service du commandant supérieur général Dodds en tant qu'interprète.

---

<sup>20</sup> L. Garcia, *Ibid*, p. 52.

<sup>21</sup> L. Garcia, *Ibid*, p. 38.

<sup>22</sup> L. Garcia, *Ibid*, p. 53.

Madiki Lemon est aussi un mulâtre dont les activités sont mieux connues, notamment en ce qui concerne l'interprétation. En effet, Madiki Lemon est le fils de John Madiki, issu de l'union entre l'anglais Raymond Caporal du fort Anglais à Ouidah et d'une femme indigène de la région de Sogbadji à Ouidah<sup>23</sup>. Ainsi, la famille Lemon est descendue de l'anglais Raymond, d'où apparemment le nom Lemon en serait une déformation. Bien qu'il soit analphabète, Madiki Lemon était indispensable lors des transactions entre Anglais et autorités locales de Ouidah ainsi que celles d'Abomey. En effet, il apparut plusieurs fois devant le public avec le yovogan à Ouidah et le roi Guézo. En 1843, Madiki Lemon servit en tant qu'interprète le missionnaire méthodiste Thomas Freeman qui d'ailleurs lui a donné le nom Madiki<sup>24</sup>, lors de la visite de ce dernier à Abomey. Il était également au côté de l'administrateur britannique, Brodie Cruikshank en mission à Abomey en 1848, en qualité d'interprète. Il faut aussi souligner que Madiki Lemon était considéré comme un Blanc, non seulement en raison de son ascendance européenne mais parce qu'il parlait anglais et avait sans doute un style européen<sup>25</sup>. Mais il faut aussi notifier que cette considération n'est pas partagée par tous les Européens, notamment Anglais, présents à Ouidah. Madiki Lemon est un personnage très connu à Ouidah, mais peu sont les documents qui retracent le passé de cet homme. Ainsi, les dates de sa naissance et de sa mort ne nous sont pas connues.

Du XVIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle dans le Bénin méridional, le service d'interprétation était incontournable jusqu'au point où il était difficile de chiffrer le nombre d'interprètes. Ainsi, à Ouidah il y eut la famille Midjrokan<sup>26</sup> qui est descendue d'un homme qui fut en 1767 un interprète du fort anglais. Il eut aussi un certain Gnahoui qui fut très connu à l'époque. Il était l'interprète indigène officiel pour les Anglais et aussi celui du roi. Le métier d'interprète trouve ses origines dans les rapports entre Européens et Africains. Au Danxomè, l'interprète est en général un indigène dont les contacts avec les voyageurs ou explorateurs européens avaient déjà produit une élite indigène. Dans le Sud-Bénin, les interprètes à l'exception des Européens sont presque tous des indigènes mais Brésiliens de nom. En effet, les Francisco da Silva, Isidore Brun, Louis d'Almada, Félix Talon, Joachim Pineiro, Benjamin da Silva, Félix da Silva qui ont été des interprètes dans le Sud-Bénin sont des Africains et descendants d'Africains. Il faut aussi notifier que l'influence de ces derniers était si grande dans le pays au

---

<sup>23</sup> R. Law, « Madiki Lemon, the «English Captain” at Ouida, 1843-1852: An exploration in Biography », *History in Africa*, vol. 37, 2010, p. 116.

<sup>24</sup> R. Law, *Ibid*, p.117.

<sup>25</sup> R. Law, *Ibid*, p. 120.

<sup>26</sup> R. Law, *Ibid*, p. 116.

point où ils constituaient une société au sein même de leur société d'accueil. Cette supériorité culturelle fut remarquée au début de la période coloniale par les autorités européennes qui firent des mulâtres et des Brésiliens les privilégiés du métier d'interprète ainsi que les premières personnalités de la société civile. On pouvait aussi lire dans la thèse de Clément K. Lokossou que :

L'administration elle-même avait été obligée de confirmer cette place qu'ils revendiquaient ayant pris une décision parue au journal officiel spécifiant que la mention Monsieur était à mettre devant les noms des Français, le Sieur devant les noms des Brésiliens et le Nommé devant les noms des indigènes, donnant ainsi un statut particulier aux Brésiliens qu'elle ne considérait pas complètement comme des blancs, ni comme des indigènes non plus<sup>27</sup>.

De même, selon Paul Mercier<sup>28</sup> ces Brésiliens et mulâtres qui avaient formé avec le temps une sorte de bourgeoisie assez impressionnante dans le Sud-Bénin par leur dignité et leur finesse un peu désuète étaient les plus dévoués à l'autorité coloniale en jouant ce rôle important d'intermédiaire entre les indigènes de Danxomè et les Français.

---

<sup>27</sup> C. Lokossou, *La presse au Dahomey 1894-1960 : évolution et réactions face à l'administration coloniale*, Thèse pour le doctorat de 3<sup>e</sup> cycle d'histoire, Paris, 1976, p. 23.

<sup>28</sup> Cité par C. Lokossou, *Ibid*, pp 23-24.

## Chapitre 2 : La conquête du Sud-Bénin par les Européens

De par les contacts réguliers entre les populations du Sud-Bénin et les Européens, il se fit sentir le besoin de disposer d'intermédiaire-interprète afin de faciliter les relations entre les autorités et les négociants locaux, d'une part, et les Européens, d'autre part. C'est ainsi que les Européens furent amenés à s'intéresser aux autochtones du pays capables de jouer ce rôle délicat.

### 1- L'administration coloniale

Pour mieux se faire accepter, l'administration coloniale s'est servie des fils du pays désireux de servir sa cause et dignes de confiance. Ainsi, l'autorité coloniale se pencha vers les Noirs et mulâtres qui ont longtemps côtoyé les Blancs, et ayant assimilé nombre de valeurs et traits européens qui sont remarquables surtout dans les domaines religieux et linguistique. En effet, il est important de notifier que sur le plan linguistique le Danxomè disposait déjà dès le XVII<sup>e</sup> siècle des ouvrages et rapports comportant un petit lexique de mots courants dont la connaissance était jugée indispensable. *La Doctrina Christiana*<sup>29</sup>, catéchisme bilingue espagnol-aïzo est un exemple qui fut sans doute la première tentative d'approche linguistique de la langue Adja au XVII<sup>e</sup> siècle, composée par les capucins espagnols. Ces Noirs et mulâtres revenus ou restés sur le continent africain devinrent les intermédiaires-interprètes des Blancs d'une part, et des autorités locales, d'autre part. Mais il faut souligner que bien avant l'administration coloniale, il existait des actes d'interprétations dans la zone d'étude. En effet, la première mention d'interprète<sup>30</sup> dans l'histoire des rapports entre Noir (Danxomè) et Blanc (Europe) remonte à 1669. Aussi, en 1704 lorsque le corsaire français Jean Doublet de Honfleur arrive-t-il à Ouidah, il fut reçu par le roi Houéda avec qui il échange par le biais d'un interprète<sup>31</sup>. Mais si nous nous en tenons ici à l'administration coloniale c'est parce qu'avec elle que naquit le cadre des interprètes. Et pour un bon recrutement du corps des interprètes, les autorités coloniales avaient compris qu'il faut améliorer la situation de vie des indigènes, des Noirs (Afro-Brésiliens) et des mulâtres qui se donnaient généralement au commerce. Ce fut ainsi, écrit C. Lokossou, que : « le général Dodds par un arrêté local règlementa et organisa le cadre, la hiérarchie et le traitement des interprètes attachés aux

---

<sup>29</sup> H. Labouret et P. Rivet, *Le royaume d'Ardra et son évangélisation au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1929, p. 31.

<sup>30</sup> C. Lokossou, *Ibid*, p. 26.

<sup>31</sup> A. Vido et M. Vido, *Ibid*, p. 27.

divers services de la colonie »<sup>32</sup>. En effet, au Danxomè nul ne peut être interprète<sup>33</sup> s'il n'est muni d'un certificat d'aptitude physique délivré par une commission médicale et s'il n'est d'une moralité parfaite établie après enquête. Ce n'est qu'après cette formalité que tout désirent peut être autorisé à concourir pour le poste d'interprète. Cette idée de concours fut confirmée dans le journal officiel du 1<sup>er</sup> janvier 1904 qui, publie un avis de concours pour le recrutement des interprètes, et précisa que tout candidat n'ayant pas réuni une moyenne de 36 points serait éliminé. Nous pouvons donc dire que le corps des interprètes était un corps d'élites où dominaient les Noirs (Afro-Brésiliens) et les mulâtres dont les responsabilités furent mises en cause dans la conquête du Sud-Bénin.

Xavier Béraud, en sa qualité d'interprète accompagna Jean Bayol (gouverneur français), qui se rendait près de sa majesté Glèlè à Agbomè. Ignacio do chagas a participé aussi à la signature d'un traité entre la France et le Danxomè, représentés respectivement par le général Dodds et le roi Agoli-Agbo. Issus pour la plupart de familles de négociants et intégrés dans la société européenne, ces interprètes pouvaient monter, embrouiller ou démonter une affaire<sup>34</sup> selon la fortune qu'elle leur offrait. D'ailleurs, ils se sentaient toujours mal à l'aise dans leur propre communauté, ils voulaient et attendaient le changement de régime politique. Ceci explique leurs attitudes de franche collaboration avec les troupes de conquête. Mais il faut noter que les interprètes n'ont pas toujours été considérés comme des amis utiles par les Blancs. Ce que confirment les observations de l'administrateur Tautin qui traite Jules Lartigue de médiocre et Bernardin Durand (originaire d'Aného, ancien agent de la maison Régis de Ouidah, et ami personnel du roi Toffa) d'indignes de confiance en les limogeant<sup>35</sup>. Ces deux agents ne reprendront le service d'interprétation qu'après le départ de Tautin. Aussi les lieutenant-gouverneurs accusaient-ils les interprètes des fuites de renseignements administratifs. Ils forment, écrit le lieutenant-gouverneur de Coppet : « Un parti de mécontents perpétuels qui font sourde opposition à l'administration, à l'autorité des chefs. Ils sont les indicateurs des menus faits locaux aux journaux, les inspireurs sinon les rédacteurs des lettres anonymes »<sup>36</sup>. Les interprètes faisaient aussi objet d'insulte devant le

---

<sup>32</sup>C. Lokossou, *Ibid*, p.27.

<sup>33</sup> P. Dareste, *Recueil de législation de doctrine et de jurisprudences coloniales*, vol. 23, Marchal et Billard, 1920, p. 470.

Lire aussi C. Lokossou, *Ibid*, p. 27.

<sup>34</sup>L. Garcia, *Ibid*, p.50.

<sup>35</sup> L. Garcia, *Ibid*, p. 51.

<sup>36</sup>Cité par C. Lokosou, *Ibid*, p. 28.

public européen. Parfois, le commandant pour les humilier<sup>37</sup> se demande comment ils ont passé l'examen et qui les ont engagés.

Cependant il serait erroné d'affirmer que cet état de choses caractérise l'ensemble des relations entre l'administration et les interprètes, puisque le général Dodds à travers un arrêté a amélioré leur situation ainsi que leur salaire.

Nous pouvons donc dire qu'en dépit de tout, les interprètes ont occupé une place de choix dans la mission civilisatrice et dans la réussite de l'entreprise coloniale.

## **2- La participation des interprètes et des hauts dignitaires dans la conquête du Sud-Bénin**

Dans le Sud-Bénin, le roi ne signait pas lui-même ; ses mandataires apposaient en son nom une croix au bas des documents, en présence de sa récade. Ainsi, les différents traités qui ont donc contribué à la prise de la zone d'étude ont reçu l'accord des autorités locales. Grâce à un traité d'amitié et de commerce signé en 1852<sup>38</sup>, la France, en s'appuyant sur les autorités indigènes, a instauré une police commerciale favorable à ses intérêts. Ce fut le début d'une entreprise coloniale qui connut un grand succès. Dans un premier temps, les autorités locales (Sud-Bénin) s'étaient imaginé qu'ils pouvaient se servir des Français pour gagner en termes de richesse et de puissance. D'ailleurs à ce traité il n'était pas question d'une clause de souveraineté mais plutôt d'avantages. Mais c'était une illusion que se faisaient les indigènes, car la présence des Français n'avait pas comblé les attentes qu'espéraient les autorités locales. Mais c'était déjà trop tard puisque deux autres traités ont suivi celui de 1852, et la prise du Sud-Bénin par les Français était inévitable. En effet, les traités de 1868 et de 1878 accordaient Cotonou en toute priorité à la France. Ce fut en 1868 qu'eut lieu la première confirmation écrite de la prise de Cotonou, mais elle ne fut pas suivie de la mise en application immédiate des clauses<sup>39</sup>. Il a fallu attendre 1878 pour voir à nouveau la confirmation écrite de la "cession de Cotonou" et l'occupation effective du territoire de Cotonou. En effet, le traité de 1878 prévoit en son article 7 : « L'abandon en

---

<sup>37</sup> R. Mopoho, «Statut de l'interprète dans l'administration coloniale en Afrique francophone », *Journal des traducteurs*, vol. 46, n°3, 2001, p. 620.

<sup>38</sup> L. Garcia, *Ibid*, p. 39.

<sup>39</sup> L. Garcia, *Ibid*, p. 40.

toute souveraineté à la France du territoire de Cotonou avec tous les droits qui lui appartiennent, sans aucune exception ni réserve ».<sup>40</sup>

De même, l'article 2 stipule que :

Les sujets français auront plein droit de s'établir dans tous ports et villes faisant partie des possessions du royaume de Danxomè, et d'y commencer librement, d'y occuper et posséder des propriétés ; ils jouiront de la plus entière et de la plus complète sécurité de la part du roi et de ses agents<sup>41</sup>.

Ces droits qui revenaient à la France grâce à ce traité de 1878 n'étaient pas compris de la même façon par les autorités françaises et par le royaume du Danxomè. D'ailleurs l'autorité royale en la personne du roi Glèlè (1858-1889) contesta cette version, dénonça le traité et emprisonna les signataires indigènes. Les observations de Luc Garcia en disent long sur la compréhension qu'a les deux parties sur ce traité:

En réalité, dans l'esprit des négociateurs français, leurs pays pouvait et voulait posséder Cotonou, tout en se réservant le droit de commercer ailleurs. Mais la réalisation de ce double dessein se heurtait à la volonté du Danxomè de maintenir lui aussi sa suprématie sur toute la région d'Agoué au pays Egba en passant par Porto-Novu; dans le souci de préserver sa propre intégrité territoriale<sup>42</sup>.

A vrai dire, on peut émettre des doutes sur l'exactitude de la traduction des clauses litigieuses donnée par les conseillers de Glèlè. Aussi, on peut se demander si les interprètes notamment Ignacio Chagas, Achille Féraud ont-ils su expliquer aux Européens (Français) cette souveraineté de Danxomè. Nous pouvons donc dire que les interprètes et les hauts dignitaires se sont tout simplement laissé emporter par des intérêts personnels, ce qui a favorisé la réussite de l'entreprise coloniale. Les hauts dignitaires notamment ceux en poste dans les provinces côtières ne se sont pas opposés à un changement de régime politique au profit de la France. En effet, écrit Luc Garcia : « au plus fort du conflit, en octobre 1892, le commerce continuait, et il contribua à maintenir le pays dans un calme relatif par ses multiples réseaux de liaison avec l'intérieur »<sup>43</sup>. Cela nous paraît beaucoup plus compréhensible, du moment où, les mulâtres et Afro-Brésiliens constituaient à eux seuls le tiers des négociants du royaume. Il faut aussi souligner que la charge de négocier et de conclure un traité incombait d'une part à un officier de la Marine et aux interprètes, hauts dignitaires, mandataires d'autre part. Nous pouvons donc dire que le royaume de Danxomè

---

<sup>40</sup> R. Cornevin, « Les divers épisodes de la lutte contre le royaume d'Abomey (1887-1894) », *Revue d'outre-mer*, 1960, vol. 47, n° 167, pp. 161-212.

<sup>41</sup> L. Garcia, *Ibid*, p. 42.

<sup>42</sup> L. Garcia, *Ibid*, p. 39.

<sup>43</sup> L. Garcia, *Ibid*, p. 42.

n'a fait que défendre sa conception de souveraineté et que la conquête de son territoire n'est pas due à la faillite du gouvernement royal mais plutôt à la complicité des interprètes écrivains, hauts dignitaires, mandataires. A ce sujet, Luc Garcia écrit :

En ne sanctionnant pas par un soulèvement massif l'intrusion brutale de l'impérialisme français, en marquant au contraire par une fuite temporaire dans la brousse leur exaspération contre un conflit (...), qui perturbait gravement leurs travaux de culture, les glési, les paysans libres, ont implicitement desservi la cause de la monarchie. La plupart des chefs, qui devaient en outre organiser la résistance de leurs communautés villageoises ou régionales, ont simplement rallié le camp des vainqueurs, pour la sauvegarde de leurs intérêts particuliers.<sup>44</sup>

En définitive, il apparaît clairement que l'entreprise coloniale doit sa réussite aux indigènes, mulâtres, Noirs et non seulement à ses négociants. Le traité de janvier 1894, qui reçut la marque du roi, des princes (fils de Guezo, de Glèlè), des interprètes (Ignacio Chagas, Achille Féraud), de Alexandre d'Albéca et bien d'autres personnes est une preuve de la participation des indigènes, des mulâtres des Afro-Brésiliens dans la conquête du Danxomè. Il est utile de rappeler que c'est sous le règne de Glèlè que la ville de Cotonou prit réellement son essor et, la France intéressée par les possibilités qu'offre Cotonou signe en 1878 avec le roi Glèlè, le traité de cession de la ville de Cotonou. En effet, selon les signataires français le terme "cession" signifie "la vente" alors que pour les mandataires ou signataires du palais royal "cession" n'était rien d'autre qu'une "location". De ce point de vue, nous sommes tentés de dire que les mandataires croyaient donc négocier un traité de commerce. Il est donc vraisemblable que les mandataires du palais comprenaient à peine la langue française. Etant donné que les interprètes ont étudié et détiennent des certificats, nous pouvons dire que leur participation dans la réussite de l'entreprise coloniale est en partie majoritaire par rapport à celle des autres.

---

<sup>44</sup> L. Garcia, *Ibid*, p. 29.



**Photo n°1** : Le roi Béhanzin et certains membres de sa famille en exil à la Martinique.

Voir l'interprète Pierre Fanou à l'extrême gauche de la photographie.

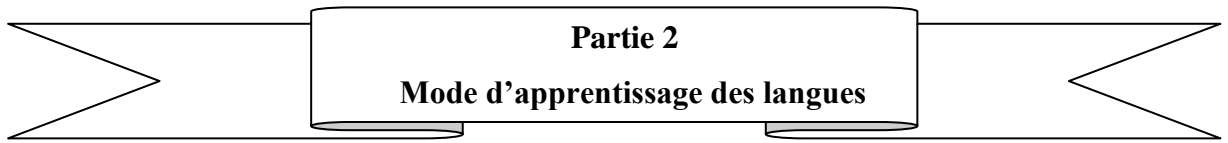
**Source** : Vido (A. A.), « Les causes liées à la pratique de la polygamie dans le Sud-Bénin au cours de la période précoloniale », *Revue Ivoirienne d'Histoire*, n°25, 2015, p. 83.



**Photo n°2** : Alexandre DORGÈRE (1855-1900).

Le P. Dorgère porte la Légion d'honneur qu'il reçut le 8 octobre 1890. Il tient une carte esquissée du golfe de Guinée avec le Dahomey en hachuré.

**Source** : P. Saulnier, *Ibid*, p. 62.



**Partie 2**  
**Mode d'apprentissage des langues**

### **Chapitre 3 : Les langues européennes utilisées**

Avec les contacts entre Blancs et Noirs, se fit sentir le besoin de disposer d'interprète ayant appris quelques langues européennes. Ainsi, ces relations se sont établies par le truchement des interprètes qui en général étaient des indigènes s'exprimant aussi bien dans les langues locales que dans les langues européennes connues sur la côte à savoir le Français, le Portugais et l'Anglais.

#### **1- La langue française**

Dans le Sud-Bénin, les interprètes qui intervenaient dans les relations Blancs-Noirs se sont familiarisés avec les langues européennes en usage sur la côte à force de côtoyer les Blancs. Pour avoir été élèves dans les missions catholiques certains indigènes ont acquis une connaissance de la langue française. Il y avait aussi d'autres qui avaient longtemps côtoyé les voyageurs européens, les explorateurs et surtout les commerçants. Certains de ces explorateurs et commerçants amenaient parfois des indigènes en Europe afin de les former comme interprètes. Les négriers français avaient l'habitude de faire éduquer leurs protégés à Nantes. Ce fut le cas d'un courtier de Hogbonu nommé Pierre qui a été élevé dans cette ville<sup>45</sup>. Ainsi, certains courtiers avaient acquis quelques rudiments de connaissance dans les langues européennes sur la côte avant leur entrée en fonction. Mais il faut noter que malgré la connaissance linguistique de ces derniers, ils ne sont pas appréciés des Européens qui devraient passer par leur intermédiaire. A cet effet N. Gayibor écrit :

Les négriers se vengeaient des tracasseries que leurs causaient ces courtiers en essayant d'arrondir leurs bénéfices à leurs dépens : ces hommes savent jouer de l'offre et de la demande pour faire hausser le prix de leur bétail, ils savent aussi mettre les divers preneurs en concurrence (...). Ces privilégiés ne manquaient pas d'ouvrir les yeux des chefs en leurs conseillant d'exiger ou en exigeant pour leur propre compte des coutumes plus élevées des négriers européens et de leur vendre les produits locaux plus chers, vu les bénéfices substantiels que ces négociants réalisaient<sup>46</sup>.

Outre les interprètes qui ont effectué le déplacement sur des villes françaises, nous pouvons dire de façon générale que la plupart des interprètes ont appris à parler le français de manière formelle et sur place, ainsi que dans les premières écoles occidentales créées par les missionnaires et plus tard par l'administration coloniale. D'après les observations faites par le corsaire Jean Doublet de Honfleur, le capitaine Assou : « parlait français sans avoir sorti du

---

<sup>45</sup> N. Gayibor, *L'aire culturelle ajatado des origines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : La côte des esclaves du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse d'Etat Es Lettres et Sciences Humaines, Paris I, 1985, p.715.

<sup>46</sup> N. Gayibor, *Ibid*, p. 716.

pays, l'ayant appris dans leurs comptoirs<sup>47</sup>. Aussi, Bernardin Durand, l'interprète fut-il un ancien agent de la maison Régis de Ouidah. De même, Xavier et Achille Béraud, que nous avons déjà mentionné plus haut s'expriment en français grâce aux études effectuées dans les écoles des missions catholiques de Ouidah et de Porto-Novo. Pour être nés dans des familles de négociants, les interprètes ont probablement bénéficié des faveurs de leurs parents qui étaient gérants de comptoirs et de forts. Ce qui leur permit sans doute en plus de leurs études de mener à bien les transactions et les divers échanges entre autorités locales et européennes notamment françaises.

## **2- Le portugais et l'anglais**

Au Danxomè, les interprètes étaient de véritables polyglottes, ils pouvaient parler également l'anglais et le portugais. Dans le royaume d'Allada par exemple, la langue portugaise fut adoptée comme langue de communication internationale et diplomatique. Dans cette partie de la région d'étude, cette langue était parlée par les différents Européens lors des audiences accordées par le roi<sup>48</sup>. En effet, quand les Hollandais arrivent sur les côtes, ils s'exprimaient en Portugais. Cette prédominance du Portugais est peut-être due au fait que les Portugais ont été les premiers à s'installer dans la région : on perçoit dans les habitudes des autochtones des traits portugais, notamment sur le plan culinaire. Ainsi, en faisant allusion à l'interprète du roi d'Ardre, Lopez, on voit qu'il est Portugais de nom. Avec cette affluence des Portugais, tout le peuple se servait de la langue portugaise comme langue véhiculaire dans les transactions, dans les villes portuaires. En 1670, lors d'une cérémonie, le Sieur d'Elbée qui avait rendu visite au roi d'Allada (Ardres) fut interpellé en portugais<sup>49</sup>. D'après les analyses d'Alexis Adandé, il semble qu'une partie des couches dirigeantes recevaient à l'époque une véritable instruction en langue portugaise, ce qui est vérifié par les propos du Sieur d'Elbée : « les grands savent tous la langue portugaise la lisent et l'écrivent bien »<sup>50</sup>. Le portugais est fort apprécié par les rois d'Allada qui envoyèrent leurs sujets dans les institutions portugaises pour y recevoir une éducation.

---

<sup>47</sup> Cité par C. Bréard, *Journal du corsaire Jean Doublet de Honfleur, lieutenant de frégate sous Louis XIV*, Paris, Charavay frères, 1884, p. 254.

<sup>48</sup> A. B. Adandé, *Togoudo-Awutè, capitale de l'ancien royaume d'Allada : étude d'une cité précoloniale d'après les sources orales, écrites et les données de l'archéologie*, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Paris I, 1984, P. 307.

<sup>49</sup> Cité par A. B. Adandé, *Ibid*, p. 308.

<sup>50</sup> Cité par J. B. Labat, *Voyage du chevalier des Marchés en Guinée, îles voisines et à Cayenne, fait en 1725, 1726 et 1727*, Paris, Saugrin, 1730, 3 vols, pp. 323-324.

Pour avoir participé à la conquête de nouvelles terres et au commerce négrier, les Anglais ont permis aux indigènes de se familiariser avec leur langue. Après leurs études dans les écoles des missions catholiques à Ouidah et à Porto-Novo, Xavier et Achille Béraud poursuivirent des études dans les colonies de Lagos, où ils obtiennent le certificat d'instituteur en langue anglaise. La présence des Anglais le long des côtes d'Allada de la région de Gléxwé a permis également aux indigènes de se familiariser avec l'anglais. D'après Snelgrave<sup>51</sup>, l'interprète Tom, originaire de Jakin, parlait un bon anglais. Mais les informations sur son apprentissage de la langue européenne ne nous sont pas connues. La facilité du Yovogan (chef des blancs) à s'exprimer en anglais que témoigne Paul Isert est une preuve de plus qui confirme que les indigènes (interprètes) se sont intéressés à l'anglais aussi. C'est d'ailleurs ce qui fait qu'on les appelle de véritables polyglottes comme tend à le confirmer Borghero :

Je me rends chez le cabécère pour lui rendre compte de mes transactions avec Pedro Cogio. En l'absence des autres chefs et de tout le conseil, je conversais avec le cabécère en portugais. Une fois que tous furent réunis il dit « Parlez –vous l'anglais ? » sur mon affirmative il me dit « Eh bien » veuillez dire en anglais aux interprètes ce que vous avez à dire »<sup>52</sup>

Nous pouvons donc dire que les indigènes ont démontré dès le XVIII<sup>e</sup> siècle une remarquable aptitude à l'assimilation des langues européennes, notamment le français, le portugais et l'anglais employés en tant que langues d'approche et d'échange dans le Sud-Bénin. Il est important de rappeler que cette assimilation fut possible grâce aux Européens qui, dès le XV<sup>e</sup> siècle ont abordé les côtes africaines. En effet, dès le XV<sup>e</sup> siècle les Portugais étaient déjà présents sur la côte des Esclaves alors que les Français ne feront leur apparition sur les côtes africaines que le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle. Parlant de présence européenne sur les côtes africaines, notamment au Danxomè, il faut souligner que ces Européens étaient dans un premier temps des commerçants. A ce sujet C. Lokossou écrit :

En 1669, après un premier échec de la compagnie des Indes Occidentales à Allada en 1666, d'Elbée recevait une nouvelle mission pour ériger en fort l'établissement français d'offra. En bref, l'influence commerciale française, cependant, ne dépassait pas les limites de Savi et Ouidah, pendant que les commerçants Anglais, Hollandais et Portugais régnaient sur Porto- Novo<sup>53</sup>.

Cette influence commerciale naissante fut décisive sur les indigènes du Sud-Bénin qui, très vite se livrèrent aussi au commerce européen qu'il est possible de considérer comme un moyen d'émancipation puisqu'il favorisait fondamentalement le contact linguistique dont nous parlions.

---

<sup>51</sup> Cité par A. Vido et M. Vido, *Ibid*, p. 31.

<sup>52</sup> Cité par R. Mandirola et Y. Morel, *Journal de Francesco Borghero premier missionnaire du Dahomey 1861-1865*, Paris, Khartala, 1997, p. 126.

<sup>53</sup> C. Lokossou, *Ibid*, p. 20.

## **Chapitre 4 : Langues des indigènes**

Les langues indigènes sont entièrement différentes de toute langue européenne soit dans l'idiome soit dans l'expression. Tout en formant des langues distinctes, elles possèdent de grandes affinités. Cependant, celui qui ne connaît pas celles les plus parlées de la côte est obligé de se faire aider par un interprète.

### **1- Les Européens et les langues indigènes**

La connaissance et la facilité de s'exprimer dans les langues de ceux avec qui on traite sont très importantes car elles peuvent permettre de connaître un certain nombre de choses dont ceux qui ont toujours besoin d'interprète ne peuvent jamais connaître. On ne saurait s'imaginer combien il est utile et même nécessaire de savoir la langue de ceux avec qui on traite combien elle donne de facilité pour le commerce, combien elle abrège les affaires. Ainsi, les premiers Européens venus sur les côtes africaines ont compris que connaître les langues des indigènes est une chose indispensable sans quoi leur mission serait vouée à l'échec. Les missionnaires ont su très tôt le handicap que peut causer l'ignorance des langues parlées dans les diverses régions de la côte. Sur ce plan, le Père Planque ne s'est jamais relâché tant dans les recommandations pressantes qu'il adresse aux missionnaires que dans la recherche de tous les moyens propres à leur faciliter l'apprentissage des parlers de la côte. La langue indigène fera seule les chrétiens indigènes, disait-il. Il est conscient qu'apprendre les parlers indigènes ne leur sera pas un exercice facile. En effet, les premiers arrivés au Danxomè ne pouvaient songer à ouvrir une école avant de savoir non seulement le Nago mais aussi le portugais. Les Européens ont donc compris qu'il est bien important dans l'intérêt de la paix et du commerce d'acquérir des connaissances sur les parlers indigènes. En effet, dans les relations de deux peuples qui ne parlent pas les mêmes langues les difficultés proviennent bien souvent de ce que ne sachant pas la langue l'un de l'autre ou plus souvent encore la sachant mal. Ainsi, ils ne se comprennent que très imparfaitement et commettent des erreurs qui amènent des disputes. Dans ces conditions, il n'est souvent pas rare de voir des accusations réciproques de mauvaise foi. L'un s'impatiente et se dit que l'autre fait exprès de ne pas le comprendre, alors il injurie, le maltraite et l'autre se venge s'il en trouve l'occasion. Conscient de cela, les missionnaires, les voyageurs et les négriers manifestent alors un désir ardent pour la connaissance des langues côtières. En 1875, le père Planque disait :

Une école en anglais, c'est bien, une école en portugais, c'est bien, mais il faut aussi et surtout une école indigène en Nago à Lagos en fon-gun à Porto-Novo(...). Nous sommes missionnaires pour les indigènes et non seulement pour les portugais et les anglais. Il doit y avoir des catéchismes et des instructions en langue

indigène. Les missionnaires ont véritablement de la culture profonde des peuples et l'étude en a été mise à l'honneur<sup>54</sup>.

Les missionnaires arrivés sur les côtes africaines ont compris que pour donner au public une connaissance aussi étendue qu'ils en peuvent souhaiter, il ne leur manque qu'un dictionnaire des mots les plus utilisés dans les langues côtières d'Afrique. Ainsi, les missionnaires européens s'adonnent à l'élaboration de grammaire et de dictionnaire pour la didactique des langues africaines. Cet effort fourni par les missionnaires dès le XV<sup>e</sup> siècle, fut très bénéfique pour les voyageurs européens dont les récits comportent de nombreux exemples de vocabulaires bilingues, de langues occidentales et africaines ainsi que les commerçants qui, avaient besoin de la connaissance des langues indigènes pour leur commerce et aussi pour avoir un contrôle nécessaire sur les interprètes qui leur servaient d'intermédiaires. Ainsi, pour des raisons d'évangélisation et de commerce les Européens se sont intéressés, d'une part, aux langues indigènes, et d'autre part, pour les nécessités de conquête. Tout négrier ou Européen venant commercer ou trafiquer sur la côte avait l'obligation de connaître des mots dont l'utilisation était courant et il n'est point extraordinaire en passant par la ville d'être salué dans le même instant en plusieurs langues différentes.<sup>55</sup>

L'étude des langues africaines auxquels s'adonnaient les Européens a progressivement évolué pour atteindre le Sud-Bénin et il n'est pas rare de constater lors des rapports entre Blancs-Noirs du Sud-Bénin où l'interprète devrait intervenir que les Blancs, savaient dans quelle langue se fait l'interprétation. A ce sujet Borghero disait ceci : « Je fais une relation fidèle de mes transactions en langue anglaise qui était traduite au fur et à mesure en langue mina par les interprètes »<sup>56</sup>. Il faut souligner que dans le Sud-Bénin, il y a une multiplicité de dialectes.

## **2- Les principales langues utilisées dans le Sud-Bénin**

Les langues utilisées dans cette partie du Bénin varient d'un peuple à un autre. Malgré cette multiplicité de dialectes, les plus courants étaient le Fon, Houéda, Goun, Mina<sup>57</sup> ; auxquels les Européens se sont essayés à apprendre. Ces quatre différentes langues étaient beaucoup plus parlées dans les pays des Fon, dans le royaume de Sahè (Ouidah), dans le royaume d'Ardra (Allada) et de Hogbonu.

---

<sup>54</sup> C. Roussé-Grousseau, *Mission catholique et choc des modèles culturels en Afrique : L'exemple du Dahomey (1861-1928)*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 70.

<sup>55</sup> P. Isert, *Ibid*, p.120.

<sup>56</sup> R. Mandirola et Y. Morel, *Ibid*, P. 126.

<sup>57</sup> M. Delafosse, *Manuel Dahoméen : Grammaire-chrestomatie, dictionnaire Français-Dahoméen et Dahoméen-Français*, Paris, E. Leroux, 1894, pp.172-173.

Cependant, dans les rapports entre les deux civilisations, il a existé le Nago et le langage signe qui, servaient de moyen de communication lors des premières transactions entre ces deux parties. En effet, au début de l'établissement des relations Blancs-Noirs dans le Sud-Bénin, il dut être difficile de réaliser des contacts directs entre les Européens et les indigènes du Sud-Bénin. Dans ces conditions nous pouvons dire que le langage signe jouait sans doute un rôle primordial dans l'établissement de dialogue entre les deux civilisations. En parlant du langage signe le père Labat relate : « A propos de l'impossibilité de communiquer avec les indigènes de la côte, il n'y aurait pas de grand inconvénient pour les Européens qui y vont traiter, si on trouvait des interprètes. Mais à leur défaut, on a recours aux signes »<sup>58</sup>. En ce qui concerne le dialecte Nago, il faut dire qu'il est en usage dans le Sud-Bénin à cause de la proximité de Lagos. Dans le Sud-Bénin, le Nago<sup>59</sup> est en usage à Ouidah et à Porto-Novo. Cette langue était non seulement parlée par les indigènes du Sud-Bénin mais aussi par les Européens qui s'y trouvaient. En effet, les pères des missions africaines de Lyon ont étudié le Nago : on l'enseigne à la mission de Porto-Novo ; on prêche souvent à l'église dans cette langue<sup>60</sup>. Aussi le père Baudin fut-il l'auteur d'un dictionnaire français-nago et nago-français. Le Nago n'était pas le seul dialecte auquel les Européens ont acquis des connaissances. Il y a aussi le Fon et le Mina qui sont, comme nous l'avons dit plus haut les principales langues parlées du Sud-Bénin. Le Mina, tout en formant une langue distincte a de grandes affinités avec le Fon. Ces deux langues sont plus particulièrement parlées dans les régions de Porto-Novo de Cotonou, de Ouidah, d'Abomey, de Grand-Popo, de Petit-Popo, d'Agoué. Ce que confirment les observations du père Labat et de l'administrateur français Alexandre d'Albéca. Les connaissances linguistiques consignées dans leurs ouvrages sont d'un grand intérêt pour tout aventurier intéressé par les côtes africaines notamment le Sud-Bénin. Il était du devoir de tout négrier ou commerçant de connaître les mots les plus utiles sur la côte. C'est d'ailleurs pour sa connaissance de la langue fon que le père Dorgère fut l'interprète-écrivain du roi Béhanzin<sup>61</sup>. Pour ne pas être confronté aux difficultés qui proviennent du fait que l'on ignore la langue de l'autre certains Européens présents dans la région n'ont pas négligé l'étude des langues indigènes : Fon, Mina, Goun. Outre le cas des pères des missions africaines de Lyon déjà cité nous avons connaissance de l'étude des langues Fon et Mina d'Alexandre d'Albéca.

---

<sup>58</sup>Labat, Ibid, P. 282.

<sup>59</sup>A. d'Albéca, Ibid, p.129. Lire aussi H. Labouret et P. Rivet, Ibid, 62p.

<sup>60</sup>A. d'Albéca, Ibid, pp. 129-130.

<sup>61</sup>P. Saulnier, Ibid, p. 71.

Dans son apprentissage, Alexandre d'Albéca s'est fait aider par M. Justo da Souza Créole brésilien élevé à Alger<sup>62</sup>.

Il est important de souligner que les rares Européens qui se sont donnés à l'apprentissage des langues indigènes, trouvaient quand même que ces langues sont difficiles et qu'elles ne se forment et ne s'apprennent que par la tradition orale. Après certaines analyses nous pouvons dire que les auteurs des dictionnaires des langues européennes et indigènes retransmettraient les mots ou expressions dans la manière dont ils les entendaient comme le confirme le vocabulaire<sup>63</sup> Français –Fon –Mina ci- dessous.

Français	Fon	Mina
Opposition	goudoago	agoé
Parler	doho	blongnan
Bonsoir	coudéou-badda	fionno
Acheter	ho	plé
Pagne (pièce)	avopo	avopo
Bavard	nououédoto	noupoto
Ajouter	gona	sopé
Payer	sounhaho	touffen
Père	to, toché	togné
Captif (esclave)	cannomou	gatto

A côté du langage parlé et du langage signe, il convient d'évoquer aussi la communication établie au moyen d'instrument à percussion. Le tam-tam, outre son rôle musical servait aussi de moyen de communication dans la zone d'étude. A ce sujet G. Dagnon Kodja écrit : « les Huegbajavi ont depuis longtemps su imprimer au tam-tam le pouvoir d'expression des messages »<sup>64</sup>.

Contrairement aux autres moyens de communication, le langage des tambours n'est pas ouvert à tout le peuple. Le tambour est doué de parole qu'il convient de décoder. Ici,

---

<sup>62</sup> A. d'Albéca, *Ibid*, p. 4.

<sup>63</sup> A. d'Albéca, *Ibid*, pp. 158-237.

<sup>64</sup> G K. Dagnon Kodja, *Les systèmes de communication traditionnels au Danxome : des origines à la conquête coloniale*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin, 1996, p .12.

l'homme communique non pas avec la bouche mais par le son. Le tambour parlant, n'est pas l'instrument de percussion et de rythme que tout individu peut approcher et manipuler à loisir sans rituel préalable. Quand il parle, c'est tout le peuple qui entend ; mais n'en saisit la teneur que l'initié<sup>65</sup>.

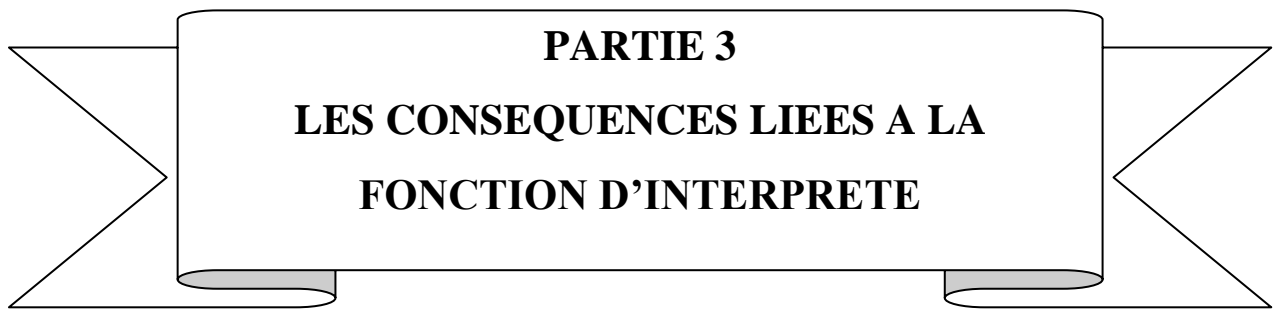
A propos des messages tambourinés il faut retenir qu'il est exécuté au Danxomè lors d'un événement heureux ou malheureux. Il est aussi exécuté pour entretenir la discrétion à l'égard du visiteur. A ce sujet G. Dagnon Kodja écrit :

« Le tambour, même joué en la présence du visiteur, ce dernier ne saurait en décrypter le contenu. Celui-ci peut parfaitement être l'expression d'ordres ou d'idées élogieuses ou préjudiciables audit visiteur »<sup>66</sup>.

---

<sup>65</sup> G. K. Dagnon Kodja, Ibid, p. 13.

<sup>66</sup> G. K. Dagnon Kodja, Ibid, p. 16.



**PARTIE 3**  
**LES CONSEQUENCES LIEES A LA**  
**FONCTION D'INTERPRETE**

## Chapitre 5 : Avantages

Les interprètes au service des Blancs et Noirs faisaient office de courtiers entre les deux parties, en raison de leurs connaissances des langues européennes (portugaises, anglaises, françaises) et nationales (fon, mina, nago, goun). Ces fonctionnaires qui, sans doute bénéficiaient autrefois des grâces des deux civilisations, avaient réussi certainement à faire fortune dans la fonction. Mais il faut dire qu'au Danxomè aucune des fonctions n'était sans risques. C'est dire que la charge d'interprète n'était pas sans dangers.

### 1- Avantages socio-économiques

Après la série des révoltes de 1807-1835 au Brésil, les esclaves affranchis installés le long des villes de la côte, notamment au Danxomè, ont joué entre autres le rôle d'intermédiaire-interprète entre Européens et marchands ou négociants Noirs. Ces Noirs de la haute extraction se laissaient remarquer outre par la couleur de leur peau mais aussi par les coutumes, les modes de vie. Ces traits culturels qui semblent être supérieurs à ceux de leurs frères restés sur place font d'eux les premières personnalités de la société civile. Ceci s'explique d'ailleurs par leur nombre dans l'administration. Des quarante-six noms publiés en 1895, deux tiers de ces noms étaient des Noirs. En ce qui concerne le cadre des interprètes, bien que ceux restés sur place fassent partie du corps, les Noirs étaient dominants. Sur un total de treize interprètes en 1894 il y avait six qui étaient des Afro-Brésiliens<sup>67</sup>. Par contre, Clément Lokossou porte leur nombre à onze sur un total de treize dans la même année<sup>68</sup>.

Malgré la contradiction entre ces deux auteurs, il ne serait pas faux d'affirmer que les Noirs et mulâtres étaient des privilégiés par rapport à leurs frères restés sur place dans le cadre des interprètes. Aussi, ces Noirs de la haute extraction considéraient-ils le corps comme étant supérieur aux autres de l'administration, par lequel ils pouvaient se faire identifier et être le plus proche des Blancs et des autorités locales. Ainsi, outre le salaire qui varie selon le grade et la classe, les interprètes profitaient des bonnes grâces des deux civilisations qui faisaient d'eux des hommes riches. En effet, ils avaient la possibilité de s'enrichir en modifiant une affaire selon la fortune qu'elle leur offre. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la hiérarchie dans le cadre des interprètes qui correspond au titre d'interprète en chef de première classe touchait 3.600 francs ou 4.000 francs. Mais en 1899, Xavier Béraud qui était au sommet de la hiérarchie

---

<sup>67</sup>C. Deslaurier et D. Juhé-Beaulaton, *Afrique, terre d'histoire au cœur de la recherche avec Jean Pierre Chrétien*, Paris, Karthala, 2007, pp.536-537.

<sup>68</sup> C. Lokossou, *Ibid*, p.28.

touchait 5.000 francs<sup>69</sup>. Ce solde que recevait Xavier Béraud ne vient qu'appuyer la bénédiction de l'administrateur Tautin qui l'avait fait passer en 1889 dans le corps des interprètes. De par leur supériorité culturelle les Afro-Brésiliens et mulâtres bénéficiaient de toutes les bonnes grâces de la colonie. Ils étaient même considérés comme une société dans une société. Ils ne se sont donc pas laissés compter la fortune que régénèrait la charge d'interprète.

Nombreux sont ces interprètes d'origines indigènes et Brésiliens de nom qui ont réclamé et obtenu la citoyenneté française. Certains profitent de leur citoyenneté pour occuper d'autres fonctions dans l'administration, d'autres pour créer des journaux. Ce fut le cas de Dorothé Lima, un ancien interprète du gouvernement qui fut le fondateur du *Guide du Dahomey*, le premier journal officiel du Dahomey.

De par la fonction d'interprète, Madiki réussit à avoir une fortune qui le classait au rang des hommes riches de l'époque. Il avait à sa disposition des esclaves qui travaillaient pour lui dans ses plantations. Il était aussi compté parmi les propriétaires de grande maison de Ouidah à l'époque<sup>70</sup>. Madiki était considéré comme un Blanc et jouissait ainsi des privilèges accordés aux Européens et aux hauts fonctionnaires. Par exemple, il avait l'autorisation de voyager dans un hamac, et pouvait aussi s'asseoir sur une chaise en présence du roi<sup>71</sup>.

## **2- Avantages politiques**

Grâce à leur ingéniosité et à leur amour pour le travail, certains des interprètes réussirent à avoir des fortunes qui leur permirent de se concilier les bonnes dispositions des autorités locales ou européennes. Ce qui leur donna accès aux administrations et les amena aussi à marquer de leur personnalité la vie politique. C'est le cas de Ignacio Chagas, membre du conseil d'administration de la colonie pour avoir été affecté au général Dodds. C'est cette charge d'interprète du commandant qui lui a permis de poser sa signature sur le document du traité entre le Danxomè représenté par Agoli-Agbo et la France par Dodds. En raison de ses multiples actions, Ignacio Chagas devenu interprète en 1892 sera décoré de la médaille d'honneur en or de première classe en octobre de la même année. Plus tard il sera nommé chef du canton de Cotonou en 1901.

---

<sup>69</sup> C. Lokossou, Ibid, p.28.

<sup>70</sup> R. Law, Ibid, p.119.

<sup>71</sup> R. Law, Ibid, p.119-120.

De même, Xavier Béraud, de par sa loyauté et sa fidélité à servir la France, ne recula devant aucun artifice pour obtenir la citoyenneté française ; ce qui lui fut conférée par décret le 4 avril 1914. Il fut aussi directeur politique de la *Voix du Dahomey*. Quant à son frère Achille, de la fonction d'interprète il sera sergent de la garde civile et plus tard inspecteur de deuxième classe en 1896, chargé du courrier et du service de ravitaillement. Il fut également commissaire de police de la colonie. Il était bien apprécié par le directeur des affaires politiques, Victor Patterson en 1894. Mais le gouverneur Noufflard qui ne partageait pas l'enthousiasme de ses prédécesseurs disait que les fonctions qu'occupait Achille Béraud dépassaient ses compétences et qu'elles ne lui ont été attribuées qu'en guise de remerciement de ses nombreux services<sup>72</sup>. D'ailleurs les Béraud bénéficiaient des soutiens des lieutenant-gouverneurs successifs de la colonie.

Xavier et Achille Béraud étaient aussi récompensés par des décorations à titre indigène et français. Ils furent même admis à la retraite.

Il faut noter qu'ils n'étaient pas les seuls à profiter de la charge d'interprète. Achille Griffon Féraud, interprète des affaires politiques et indigènes servira l'administrateur d'Albéca et le général Dodds en tant que secrétaire-interprète. Cette charge lui permit d'assister à la reddition de Béhanzin et à l'intronisation d'Agoli-Agbo. Il fut également le directeur de la première école des fils de chef de la capitale royale.

L'autre aussi dont le nom est en vue dans la fonction d'interprétation à Ouidah est Madiki Lemon qui, facilitait les interactions entre Européens anglais et autorités locales de Ouidah. L'importance de Madiki dans la pratique des affaires de la traduction à cette époque a fait de lui le gouverneur du fort Anglais lorsque le poste était laissé vacant et surtout, en raison de la longue interruption de la présence britannique à Ouidah. La famille Lemon profita énormément de la fonction d'interprète et du statut de petite élite indigène du XIX<sup>e</sup> siècle, cette famille est passée au premier rang social et politique de la région. Idelphonse Lemon en est un exemple. Il fut un homme politique qui a servi le Bénin en tant que ministre dans le gouvernement de transition démocratique de 1990-1991.

---

<sup>72</sup>L. Garcia, Ibid, pp.52-53.

## Chapitre 6 : Sanctions

Dans la partie méridionale du Bénin, les dirigeants des institutions traditionnelles avaient un caractère sacré et vénéré telle une idole<sup>73</sup>. Ces rois ou dirigeants se faisaient aider par des hauts dignitaires et une classe d'interprète qui sont conscients que la moindre erreur pouvait leur coûter des sanctions allant des plus simples à la mort.

### 1- La peine de mort

Les autorités locales aidés par les marchands, les hauts dignitaires, les interprètes lors des interactions entre elles et les Blancs ne restaient pas sans appliquer une sanction à certains de leurs collaborateurs qui, consciemment ou inconsciemment, se faisaient surprendre dans des fautes. Dans le Sud-Bénin, les institutions gravitaient autour de la personne des rois dont les influences ne manquaient pas d'impact sur la façon de sanctionner. Dans cette partie de la zone d'étude, le roi détenait tous les attributs de souveraineté et avait le droit de vie et de mort sur ses sujets. Mais il est important de noter que la mort que donnait le roi comme sanction que mérite une faute n'était pas considérée comme un châtement mais plutôt comme un rite religieux. Le roi, dans ses prérogatives, était assisté par des hauts dignitaires qui sont surveillés. Même si les sanctions diffèrent d'une société à une autre, elles n'épargnaient aucune couche. Ainsi, les élites indigènes, malgré leur rang social et leur importance dans les affaires entre les autorités locales et les Européens n'échappaient pas aux sanctions. Le roi dans le Sud-Bénin n'était pas le seul à sanctionner un coupable mais il était le seul à condamner à mort. En effet, les petites fautes relevaient de la compétence des ministres ou chefs de province. Il ne serait donc pas faux d'affirmer que les chefs de province sanctionnaient en première instance. Mais dans le cas où des affaires prenaient des proportions qui dépassaient leurs prérogatives, c'est le roi qui les réglait. Notons également que seul le roi peut décider de racheter un coupable. Cela ne veut pas dire que le coupable ne sera pas puni mais plutôt épargné de la peine de mort. D'ailleurs, aucune faute ne restait impunie dans le Sud-Bénin à moins qu'il n'y ait pas de plaignant ou que les autorités le veuillent.

Cependant les condamnés à mort n'étaient pas toujours exécutés aussitôt. Certains attendaient pour expier leurs crimes, les grandes cérémonies coutumières au cours desquelles

---

<sup>73</sup> P. J. Adjivessodé, « Recherche et application au service du développement de la société : Le roi du Danxomè, un tigre de papier », *Quatrième colloque de l'UAC des Sciences, Cultures et Technologies*, Abomey-Calavi du 23 au 28 septembre 2013, pp.1-2.

ils étaient sacrifiés aux mânes des ancêtres. Ces sacrifices humains étaient diversement interprétés et jugés par les Européens<sup>74</sup>. La sanction dans le Sud-Bénin, parfois juste, égale, sévère maintenait l'équilibre social. Ainsi, nul n'échappait à la sanction. En effet, les interprètes étaient sévèrement punis par le roi lorsqu'ils étaient reconnus coupables d'avoir délibérément déformés les propos du roi ou des Blancs<sup>75</sup>. Si le rôle d'intermédiaire avait sans doute permis aux interprètes de faire facilement fortune, la charge d'interprète du roi n'était pas exempte de dangers bien connus par ceux qui l'exerçaient. En 1670 ; le Sieur d'Elbée accompagné par le Sieur du Bourg qui devrait être préposé au commandant d'un fort à établir dans le territoire du royaume d'Ardres (Allada) fut reçu en audience par le roi, par le biais de ses deux interprètes Matteo et Francisco. La charge de l'interprète du roi dans le Bénin méridional fut considérable mais il faut que ceux qui l'exercent prennent bien garde à ne pas dire une chose pour une autre, car le moindre mensonge leur coûterait la tête sur le champ. Alors la peine de mort sous l'angle de rite religieux et en guise d'offrande ou de remerciement aux ancêtres était une sanction non fondée sur une loi. Cependant, généralisé la peine de mort en tant que sanction à laquelle fut soumise tout coupable serait injuste de notre part. Notons donc qu'à côté de la peine de mort il a existé d'autres formes de sanctions dans le Sud-Bénin.

## **2- Les autres sanctions**

La justice dans le Sud-Bénin, de la fin du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, était un attribut personnel du roi qui, entouré de ministres, de hauts dignitaires la rendait devant le palais ou dans une enceinte aménagée pour cette fin. Bien avant l'arrivée du Blanc, le roi était déjà le chef du gouvernement, le chef de l'armée. Mais avec le temps il délégua certains de ses attributs à ses ministres et hauts dignitaires, telle que la gestion des petites affaires. Aussi, l'administration subalterne est-elle confiée à des cabécères qui pouvaient trancher sans consulter le roi. Dans l'organisation judiciaire, les cabécères avaient sous leurs ordres les chefs de village. Ainsi, le roi ne jugeait que les grandes affaires et, seul le roi a le droit de vie et de mort sur ses sujets. Il ne peut donc pas y avoir de peines de mort dans les décisions des chefs de province. Dans ce cas, le coupable jouit presque de l'impunité, en raison des règlements qui se font compte tenu des moyens qu'ont les parties de faire ou non pencher en leur faveur le bon vouloir du juge. Outre donc les règlements de compte disons que ces juges

---

<sup>74</sup> G. Snelgrave, *Ibid*, pp.51-54.

<sup>75</sup> A. Vido et M. Vido, *Ibid*, p.32.

profitaient de leur fonction pour se faire fortune<sup>76</sup>. D'ailleurs ils ne bénéficiaient des rois que de quoi vivre. Tous ceux qui se faisaient surprendre et déclarés coupables se voient déposséder de leurs biens et faire esclaves ou militaires. Parfois, des coupables sont jetés en prison pour le reste du temps de leur vie et s'ils ne sont pas oubliés seront remis un jour en liberté<sup>77</sup>. La justice dans le Sud-Bénin qui est une manière d'apporter une compensation à la victime s'est vue bouleverser avec l'arrivée des Européens dont la justice est d'infliger une sanction aux coupables.

Avec les relations entre Européens et Africains, l'interprète qui reste indispensable aux deux parties est traité d'incompétent et indigne de confiance. Notons à cet effet que, lors d'une audience accordée à Abomey par le roi Guézo, Madiki et Gnahoui, étaient incapables de faire la traduction, qui finalement a été effectuée par un Portugais et un commerçant Brésilien<sup>78</sup>. Ces mêmes Européens qui traitaient Madiki de mauvais, le qualifiaient encore comme un interprète efficace et intelligent. Disons tout simplement que ces Blancs qui ne reconnaissent aucune supériorité pour les indigènes par rapport à eux, tiennent leurs propos des comparaisons faites entre indigènes.

Malgré les nombreuses accusations dont sont victimes les interprètes, ils n'avaient pas le droit de se plaindre et, ceci pour sauvegarder leur solde et leurs grade ainsi que leur classe. Aussi en cas de maladie, l'interprète qui ne peut-il reprendre service après six mois de congés est exposé au licenciement<sup>79</sup>.

---

<sup>76</sup> E. Foà, Ibid, pp.273-274.

<sup>77</sup> E. Foà, Ibid, pp.273-274.

<sup>78</sup>R. Law, Ibid, p.120.

<sup>79</sup>R. Mopoho, Ibid, pp.617-620.

## Conclusion

Les interprètes sont des intermédiaires incontournables entre les Européens et les Africains. A leur arrivée sur le territoire du Sud-Bénin, les Européens se retrouvent en contact direct avec des populations auxquelles il importe d'inspirer confiance afin qu'elles puissent les aider en retour à atteindre leurs visées. Surtout que ces Européens n'ont pas une connaissance des langues locales parlées ici, savaient qu'ils leur faut des agents zélés connaissant suffisamment leurs langues en qui, ils pouvaient faire confiance. Ainsi, les élites indigènes qui s'étaient familiarisées aux langues européennes à savoir le portugais, le français et l'anglais n'ont pas hésité à se faire recruter pas les Européens en tant qu'interprètes. Notre travail nous a permis de comprendre que ces langues étaient celles utilisées dans les différentes transactions ou audiences entre Blanc et Noir. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les différents royaumes se succédant dans le Sud-Bénin constituaient des organisations sociales cohérentes et politiquement évolués. Au cours des guerres d'expansion, ces petits Etats prédateurs se heurtaient souvent aux peuples qui vivaient près de leurs frontières. Ceux-ci étaient capturés comme prisonniers de guerre et ensuite vendus sur les nombreux marchés du centre ou de la périphérie du royaume. Ainsi, la traite se faisait sous le contrôle des différents souverains, autour desquels s'agitaient des fonctionnaires spécialisés, dont certains avaient dans leurs attributions le règlement des rapports avec les étrangers venus pour engager des transactions commerciales. Aussi longtemps qu'a duré la traite, les navigateurs marchands étrangers ont pu établir avec les autorités locales du Sud-Bénin des conventions stables. En effet, les autorités locales étaient contre le fait d'assumer directement les échanges. Entre capitaines-marchands s'interposaient donc un grand nombre de courtiers, d'aventuriers, interprètes Noirs et mulâtres. Parmi ces derniers, il y avait des hommes d'origine européenne qui offraient leurs services aussi bien aux autorités locales qu'aux acheteurs venus d'Europe. Parmi ces gens sont recrutés les premiers administrateurs des Blancs. Béraud, do Chagas, Lartigue sont des exemples parmi tant d'autres et, on verra plus tard des élites indigènes portés ces noms. Dans les récits de voyage on donne de ces hommes une image peu flatteuse ; avides, rusés, voleurs, menteurs. Ils étaient pourtant indispensables dans toute transaction, en raison de leur connaissance des langues européennes et locales parlées dans le Bénin méridional. Il est important de notifier que parmi les interprètes plusieurs d'entre eux avaient séjourné au Portugal, en France ou en Angleterre. Pierre un indigène d'Ardres (Allada) fut élevé à Nantes. Aussi, Matteo Lopez avait-il séjourné en France en tant qu'ambassadeur du roi d'Ardres. Il faut aussi noter que les dirigeants de l'époque comprenaient la langue des Européens.

D'ailleurs, le Sieur d'Elbée révèle que le roi Tézifon a passé sa jeunesse à São Tomé. Il signale également que le prince héritier d'Allada comprenait la langue portugaise<sup>80</sup>. Paul Isert qui les traitait de véritables polyglottes faisait remarquer que le Yovogan de Ouidah d'alors parlait les trois langues européennes connues dans le Sud-Bénin<sup>81</sup>.

Aussi, bien que les dirigeants, les interprètes comprennent-ils et parlent-ils les trois langues européennes utilisées dans les transactions ou audiences. A la fois politique et psychologique, la fonction d'interprète n'était pas sans avantages pour ceux qui l'exerçaient. Ils arrivaient à changer de nationalité, à se faire compter parmi les riches de la région. Rappelons ici que le rôle des interprètes occupe une place de choix dans les différents engagements stipulés dans les traités. D'ailleurs issus de familles de négociant-marchands ces interprètes (Noirs et mulâtres) voulaient et attendaient un changement de régime politique ; ils sont en réalité ceux qui ont cédé le Danxomè aux Européens, notamment les Français. Notons à cet effet qu'une lettre de la maison Régis au ministre de la marine et des colonies datée du 8 mai 1850 rapporte les effets des visites des Anglais dès 1840 auprès du roi Guézo. Cette lettre qui n'avait reçu aucun consentement du roi était envoyée en son nom car la maison Régis craignait à ce que le roi ne cède aux missions des Anglais.

Comme tout travail scientifique comporte des insuffisances, nous ne saurions dire que le nôtre est une vérité biblique. Nous avons choisi réaliser le travail à partir des sources écrites. Mais, nous en sommes sûrs qu'il y a des documents écrits qui nous auraient été utiles mais que nous n'avons pas exploités, faute de ne les avoir pas eus au cours de la rédaction. D'ailleurs nos recherches aux Archives Nationales du Bénin (Porto-Novo) ne nous ont pas permis de collecter des informations utiles à la rédaction de notre mémoire. Ceci se justifie par la modification des dossiers de stockage des documents par le personnel dudit centre. De même, en raison des difficultés matérielles et financières nous n'avons pas pu effectuer des recherches documentaires dans certains centres de documentation qui sans doute auraient été d'une grande importance dans la réalisation de ce travail.

---

<sup>80</sup> Elbée, «Journal du voyage du sieur d'Elbée, commissaire général de la marine, aux isles, dans la côte de Guynée», in Clodore (J. de), *Relation de ce qui s'est passé dans les isles et terres fermes de l'Amérique*, Paris, 1671, pp.405-406.

<sup>81</sup>P. Isert, *Ibid*, 144-145.

## Sources et éléments de bibliographie

### Sources électroniques

- <http://www.cairn.info/revue-histoire-monde-et-cultures-religieuses1-2007-2-62-htm>. DOI: 103917/hmc.002.0062. Visité le 28 décembre 2015.
- <http://id.erudit.org/iderudit/003658ar>; DOI: 10.7202/003658ar Visité le 28 décembre 2015.
- <http://www.jstor.org/stable/42953181>. Visité le 8 janvier 2016.

### Eléments de bibliographie

- Adandé (A.), *Togoudo-Awute, capitale de l'ancien royaume d'Allada : Etude d'une cité précoloniale d'après les sources orales, écrites et les données de l'archéologie*, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Paris I, 1984, 412p.
- Adjivessodé (P. J.), « Recherche et application au service du développement de la société : le roi du Danxomè, un tigre de papier », *Quatrième colloque de l'UAC des Sciences, Cultures et Technologies*, Abomey-Calavi du 23 au 28 septembre 2013, 23p.
- Agbo (C.), *Histoire de Ouidah du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Presses Universelles, 1959, 307p.
- Albéca (A. L. d'), *Les établissements français du Golfe de Bénin : Géographie, commerce, langues*, Paris, L. Baudoin, 1889, 237p.
- Borghero (F.), « Lettre de M. Borghero, supérieur de la mission du Dahomey, à M. Planque, supérieur du séminaire des missions africaines », *Annales de la propagation de la foi*, tome 34, 1862, pp.209-235.
- Borghero (F.), « Mission du Dahomey. Relations d'un voyage de M. Borghero, à M. Planque, supérieur de la congrégation des missions africaines », *Annales de la propagation de la foi*, tome 35, 1863, pp 8-48.
- Bréard (C.), *Journal du corsaire Jean Doublet de Honfleur, lieutenant de Frégate sous Louis XIV*, Paris, Charavay frères, 1884, 320p.
- Brunshwig (H.), *Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française*, Paris, Flammarion, 1983, 245p.
- Brunshwig (H.), « Interprètes indigènes pendant la période d'expansion française en Afrique noire (1871-1914) », *proceedings of the second meeting of*

*the French colonial history society* Vol.2, Michigan State University Press, 1977, pp. 1-15.

- Cornevin (R.), « Les divers épisodes de la lutte contre le royaume d'Abomey (1887-1894) », *Revue d'outre-mer*, 1960, vol.47, n°167, pp.161-212.
- Dagnon Kodja (G. Ch. K.), *Les systèmes de communication traditionnels au Danxomè : des origines à la conquête coloniale*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin, 1996, 116p.
- Dapper (O.), *Description de l'Afrique*, traduction de l'hollandais, réimpression, New-York, Johnson (1970), pp. 300-306.
- Dareste (P.), *Recueil de législation de doctrine et de jurisprudences coloniales*, Vol 23, Marchal et Billard, 1920, 470p.
- De Almeida Prado (J. F.), « Les relations de Bahia (Brésil) avec le Dahomey », *Revue d'histoire des colonies*, Vol 41, n° 143, 1954, pp. 167-226.
- Delafosse (M.), *Manuel Dahoméen : Grammaire-chrestomathie, dictionnaire-Français-Dahoméen et Dahoméen- Français*, Paris, E. Leroux, 1894, 436p.
- Deslaurier (C.) et Juhé-Beaulaton (D.), *Afrique, terre d'histoire au cœur de la recherche avec Jean-Pierre chrétien*, Paris, Karthala, 2007, 674p.
- Djivo (J.A.), *Le refus de la colonisation dans l'ancien royaume de Danxomè (1875-1894)*, Paris, L'Harmattan, Vol.1, 2013, 418p.
- Echallier (C. M.), *L'audace et la foi d'un apôtre Augustin Planque, 1826-1907, missionnaire pour l'Afrique*, Paris, Karthala, 1995, 369p.
- Elbée (sieur d'), «Journal du voyage du sieur d'Elbée, commissaire général de la marine, aux isles, dans la coste de guynée », in Clodore (J. de), *Relation de ce qui s'est passé dans les isles et terres fermes de l'Amérique*, Paris, 1671, pp. 345-558.
- Foà (E.), *Le Dahomey : Histoire Géographie, mœurs, coutumes, industrie, expéditions françaises (1891-1894)*, Paris, Hennuyer, 1885, 430p.
- Forbes (F. E.), *Dahomey and the Dahomans: Being the journal of two missions to the king of Dahomey, and residence at his capital, in the years 1849 and 1850*, London, Longman, Brown, Green, and Longmans, 1851, 2 Vols.
- Garcia (L.), *Le royaume du Dahomey face à la pénétration coloniale (1875-1894)*, Paris, Karthala, 1988, 284p.

- Gayibor (N.), *L'aire culturelle ajatado des origines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : la côte des esclaves du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse d'Etat Es Lettres et Sciences Humaines, Paris I, 1985, 847p.
- Guran (M.), *Agoudas : Les « Brésiliens » du Bénin*, Paris, La Dispute, 2010, 304p.
- Guyot (D.), *Destins métis : contribution à une sociologie du métissage*, Paris, Karthala, 2002, 320p.
- Hampaté Bâ (A.), *L'étrange destin de wangin ou les roueries d'un interprète africain*, Paris, 1973, 440p.
- Isert (P. E.), *Voyages en Guinée et dans les îles Caraïbes en Amérique*, Paris, Maradan, 1793, 348p.
- Juhe-Beaulaton (D.), *Les paysages végétaux de la côte des esclaves du XVI<sup>e</sup> siècle à la veille de la colonisation : Essai d'analyse historique*, Thèse de doctorat d'histoire, Paris I, Vol.1, 1995, 251p.
- Labarthe (P.), *Voyages à la côte de Guinée, ou description des côtes d'Afrique depuis le cap tagrin jusqu'au cap de lopez-Gonzalves*, Paris, Debray, 1803, X–301p.
- Labat (J. B.), *Voyage du chevalier des Marchais en Guinée, isles voisines et à Cayenne, fait en 1725, 1726 et 1727*, Paris, Saugrin, 1730, 3 vols, pp. 279-392.
- Labouret (H.) et Rivet (P.), *Le royaume d'Arda et son évangélisation au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1929, 62p.
- Laffite (Abbé M.), *Le Dahomé : souvenirs de voyage et de mission*, Tours, Alfred Mame et Fils, 4<sup>e</sup> édition 1876a, 239p.
- Law (R.), « Madiki Lemon, the “English Captain” at Ouidah, 1843-1852: An exploration in Biography», *History in Africa*, Vol. 37, 2010, pp.107-123.
- Le Hérissé (A.), *L'ancien royaume du Dahomey : Mœurs, religion, histoire*, Paris, Emile Larose, 1911, 385p.
- Lokossou (C. K.), *La presse au Dahomey 1894-1960 : évolution et réactions face à l'administration coloniale*, Thèse pour le doctorat de 3<sup>e</sup> cycle d'histoire, Paris, 1976, 326p.
- Mandirola (R.) et Morel (Y.), *Journal de Francesco Borghero premier missionnaire du Dahomey (1861-1865)*, Paris, Karthala, 1997, 355p.

- Mevi (M. R.), *Le reflux : une contribution à l'étude de l'implantation des communautés afro-brésiliennes aux rives du golfe du Bénin et leur influence à la vie politique et sociale aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Thèse d'histoire pour le doctorat, Paris IV, 2009, 403p.
- Mopoho (R.), « Statut de l'interprète dans l'administration coloniale en Afrique francophone », *Journal des traducteurs*, Vol. 46, n°3, 2001, pp. 615-626.
- Ogot (B. A.), *Histoire générale de l'Afrique vol.5, l'Afrique du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Unesco, 1999, 1089p.
- Pliya (J.), *Dahomey, Afrique occidentale, civilisation du monde, Dahomey, Porto-Novo*, 1967, pp. 84-284.
- Roussé-Grosseau (C.), *Mission catholique et choc des modèles culturels en Afrique : l'exemple du Dahomey (1861-1928)*, Paris, L'Harmattan, 1993, 208p.
- Sanvi (A. M.), *Métis et Brésiliens dans la colonie du Dahomey, 1890-1920 : le problème du métissage*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin, 1977, 282p.
- Saulnier (P.), « Un missionnaire nantais et la colonisation du Dahomey, Annie Voisin rend justice au père Alexandre Dorgère (1855-1900) », *Histoire et missions chrétiennes*, Vol.2, n°2, 2007, pp. 62-73.
- Snelgrave (G.), *Nouvelle relation de quelques endroits de Guinée et du commerce d'esclave qu'on y fait*, Amsterdam, 1735, 348p.
- Vido (A.) et Vido (M.), *Histoire des femmes du sud-Bénin du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Denis, Edilivre, 2015, 201p.
- Vido (A. A.), « Les causes liées à la pratique de la polygamie dans le Sud-Bénin au cours de la période précoloniale », *Revue Ivoirienne d'Histoire*, n°25, 2015, pp.75-86.
- Walckenaer (C. A.), *Histoire générale des voyages ou nouvelle collection des relations de voyages par mer et par terre*, Paris, chez Lefèvre, T. VIII, 1827, 529p.
- Yai (O. B.), « Les agudas (Afro-Brésiliens) du golfe du Bénin, Identité, apports, idéologie : essai de réinterprétation », *Lusotopie*, Paris, Karthala, 1977, pp. 275-284.

## Table des matières

Dédicace .....	i
Remerciements .....	ii
Sommaire .....	iii
Introduction .....	1

### PARTIE 1

#### ORIGINES ET PARTICIPATION DES INTERPRETES DANS LA CONQUETE DU SUD-BENIN

Chapitre 1: Appartenances sociales des interprètes .....	6
1- Indigènes et Européens .....	6
2- Mulâtres et Afro-Brésiliens .....	10
Chapitre 2 : La conquête du Sud-Bénin par les Européens .....	14
1- L'administration coloniale .....	14
2- La participation des interprètes et des hauts dignitaires dans la conquête du Sud-Bénin .....	16

### PARTIE 2

#### MODE D'APPRENTISSAGE DES LANGUES

Chapitre 3: Les langues européennes utilisées .....	22
1- La langue française .....	22
2- Le portugais et l'anglais .....	23
Chapitre 4: Langues des indigènes .....	25
1- Les Européens et les langues indigènes .....	25
2- Les principales langues utilisées dans le Sud-Bénin .....	26

### PARTIE 3

#### LES CONSEQUENCES LIEES A LA FONCTION D'INTERPRETE

Chapitre 5 : Avantages .....	31
------------------------------	----

1- Avantages socio-économiques .....	31
2- Avantages politiques .....	32
<b>Chapitre 6 : Sanctions .....</b>	<b>34</b>
1- La peine de mort .....	34
2- Les autres sanctions .....	35
<b>Conclusion .....</b>	<b>37</b>
<b>Sources et éléments de bibliographie .....</b>	<b>39</b>
<b>Carte et photos</b>	
<b>Carte n°1 : Présentation de la zone d'étude .....</b>	<b>4</b>
<b>Photo n°1 : L'interprète Pierre Fanou .....</b>	<b>19</b>
<b>Photo n°2 : Le père Alexandre Dorgère .....</b>	<b>20</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>43</b>